

Rapport annuel 2021-2022

Centre de services scolaire Marie-Victorin



Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec



MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'administration et DE LA DIRECTION GÉNÉRALE du Centre de services scolaire Marie-Victorin

MAINTENIR LE CAP SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'année 2021-2022 marque l'achèvement de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) lancé en 2018. Au terme de ces cinq années et malgré la pandémie, nous sommes fiers d'avoir réussi à dépasser le taux de diplomation et de qualification que nous souhaitions atteindre pour nos élèves, ainsi que d'avoir réduit l'écart entre les filles et les garçons en matière de diplomation.

La réalisation de ce premier PEVR a permis de faire de nombreux constats, de mobiliser nos équipes et de renforcer les bases de nos engagements futurs vers la réussite. Ainsi, le Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) créé l'an dernier a pu mener une analyse du contexte spécifique de notre organisation et consulter l'ensemble de notre communauté éducative pour identifier la vision, les valeurs et les enjeux de l'organisation qui viendront structurer le PEVR 2023-2027. En effet, élèves, parents, employés (tout corps d'emploi confondu) ainsi que membres de la communauté se sont investis avec rigueur pour participer à cet exercice. Leur implication témoigne de l'importance qu'il revêt pour toute l'organisation.

Toujours en quête d'excellence dans les pratiques pédagogiques, notre service des ressources éducatives s'est mobilisé dans un projet visant à maximiser le développement des compétences des élèves en mettant en place des pratiques et des interventions reconnues comme étant efficaces par la recherche universitaire.

Face à la croissance soutenue de notre population scolaire, nous avons ouvert deux nouveaux établissements, soit les écoles primaires du secteur Vauquelin (arrondissement Vieux-Longueuil, janvier 2022) et Marcelle-Robidoux [anciennement Sacré-Cœur] (arrondissement Vieux-Longueuil, septembre 2021). Nous avons également mis en chantier la construction de l'école primaire Des Glaïeuls (arrondissement Saint-Hubert, juin 2022) et l'agrandissement de l'école primaire Christ-Roi (arrondissement Vieux-Longueuil, avril 2022).

Dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre, nous avons déployé plusieurs actions innovantes pour fidéliser notre personnel et attirer de nouveaux talents. Nous avons ainsi mis en place une nouvelle plateforme de gestion des candidatures, révisé notre programme d'insertion professionnelle et adopté une politique de télétravail.

En plus d'avoir participé à divers salons de l'emploi et d'avoir organisé plusieurs journées de l'emploi, notre équipe des ressources humaines est allée à la rencontre de candidats potentiels à bord d'un camion de proximité, qui sert également au déploiement d'activités de reconnaissance du personnel. Nous sommes aussi allés mener une première mission de recrutement de personnel enseignant en France.

La santé du personnel est demeurée au cœur de nos préoccupations. Nos efforts en matière de bien-être psychologique au travail ont d'ailleurs été reconnus lors du Gala des Prix

Distinction 2021 du Groupe entreprises en santé — un organisme québécois de référence dans le domaine de la santé au travail.

Tout au long de la pandémie, le conseil d'administration a mené un travail de grande ampleur dans nombre de dossiers. L'allègement des mesures sanitaires lui permet de renouer avec le public lors des réunions en présence. Le travail accompli est significatif, celui à accomplir l'est tout autant et il s'enrichit toujours lorsqu'il mobilise la participation de la population.

Merci à tous les membres de notre communauté éducative — élèves, parents, équipes-écoles et partenaires – ensemble, maintenons le cap sur la réussite scolaire!

Bonne lecture !

La direction générale et la présidence du conseil d'administration

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire.....	5
1.1 Le centre de services scolaire en bref	5
1.2 Faits saillants	7
1.3 Services éducatifs et autres services	11
2. Gouvernance du centre de services scolaire.....	17
2.1 Conseil d'administration.....	17
2.2 Autres comités de gouvernance	19
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	22
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	22
3. Résultats	24
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	24
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	46
3.3 Procédure d'examen des plaintes	47
4. Utilisation des ressources.....	48
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	48
4.2 Ressources financières	48
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	49
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	50
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	51
5. Annexes du rapport annuel	52
Rapport du protecteur de l'élève	52
Autres annexes	53

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

- **44526 élèves**
- **74 établissements scolaires** sur le territoire du CSS Marie-Victorin.
- **57,9%** des élèves au secteur jeune sont **issus de l'immigration** et **36,4%** n'ont **pas le français comme langue maternelle**
- **53 services de garde** en milieu scolaire fréquentés par **13136 élèves**
- **5129 employés** réguliers
- Un acteur économique de premier ordre avec près de **89,7 M\$ en immobilisations**

NOMBRE D'ÉLÈVES

Programme, niveau ou ordre d'enseignement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Passe-partout	436	451	352	371
Préscolaire	3588	3532	3700	3851
Primaire	19804	20531	21031	20807
Secondaire	11362	12173	12774	12986
Formation professionnelle	3452	3331	3831	3614
Éducation des adultes	4100	3184	3161	2897
Nombre total d'élèves ⁽¹⁾	42742	43653	44849	44526

Source : (1) Selon le nombre d'élèves déclarés au bilan 4 de 2021-2022 pour tous les secteurs (FGJ, FGA, FP).

COMMUNAUTÉS CULTURELLES

- Élèves issus de l'immigration (1re et 2e génération): **57,9%**
- Enfants nés à l'extérieur du Canada (1re génération): **23,1%**
- Enfants nés au Canada, mais dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada (2e génération): **34,8%**
- Élèves allophones (dont la langue maternelle est autre que le français): **36,4%**

Source : Tableau Power Bi — Portrait d'école au 30 septembre 2021 (primaire et secondaire).

MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE

Pourcentage d'élèves provenant d'un milieu où l'indice de défavorisation socio-économique (IMSE) est élevé* :

- Primaire: 35,8%
- Secondaire: 47,6%

*Selon l'IMSE 2021-2022 – Indice 8, 9 et 10 uniquement. Veuillez noter que l'indice 8 a été ajouté au calcul parce qu'il fait partie de la défavorisation.

ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Proportion d'élèves ayant un code de difficulté reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ):

- Préscolaire 4-5 ans et primaire: 5,3%
- Secondaire: 6,5%

** Selon le nombre d'élèves déclarés EHDAA au bilan 4 en FGJ uniquement pour l'année 2021-2022. Pour le préscolaire, les élèves au programme Passe-Partout ne sont pas considérés.*

VILLES DESSERVIES

Le CSS Marie-Victorin dessert la population scolaire des villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- Écoles préscolaires et primaires : 54 (avec 4 pavillons)
- Écoles secondaires* : 10
- Écoles et points de service spécialisés** : 5
- Centres de formation professionnelle: 3
- Centre d'éducation des adultes : 2
- **Nombre total: 74**

**Incluant l'école Le Bac*

*** 2 écoles primaires, 1 école secondaire, 2 écoles primaires/secondaires*

SERVICES DE GARDE

- Nombre de services de garde en milieu scolaire*: 53
- Nombre d'élèves en fréquentation régulière : 10 692
- Nombre d'élèves en fréquentation sporadique: 2444
- Nombre total d'élèves en services de garde: **13 136 élèves**

**Le service de garde à Int. Greenfield Park n'est pas géré par le CSS Marie-Victorin.*

Source : JADE

Données en date du 30 septembre 2021

TRANSPORT SCOLAIRE

- Nombre d'élèves transportés : 15 951*
- Nombre de parcours : 1230
- Nombre d'autobus : 164
- Nombre de berlines : 138

** Élèves de niveau préscolaire, primaire et secondaire. De ce nombre, 5588 élèves bénéficient du service de transport collectif du Réseau de transport de Longueuil (RTL).*

Source : GÉOBUS

Données en date de décembre 2021.

UN ACTEUR ÉCONOMIQUE IMPORTANT

En 2021-2022, plus de 54 M\$ ont été dépensés en services, honoraires et contrats, près de 22,2 M\$ en achats de fournitures et matériel, plus de 4,5 M\$ en autres charges non capitalisables, ainsi que près de 89,7 M\$ en immobilisations incluant près de 69,1 millions de dollars dans de multiples projets de construction et d'acquisition d'écoles et de bâtiments dédiés aux services à nos élèves et une somme de plus de 9,1 millions de dollars consacrée au réaménagement des cours d'école et à des améliorations de terrains.

Source : États financiers au 30 juin 2022.

EMPLOYÉS RÉGULIERS

- Personnel enseignant (régulier): 2613
- Personnel de soutien administratif et technique: 1063
- Personnel de soutien manuel : 194
- Personnel des services de garde: 693
- Personnel professionnel : 338
- Personnel de gestion (cadre et hors-cadre): 228
- Nombre total d'employés réguliers : 5129

Nombre d'employés réguliers en date du 30 novembre 2021 (incluant les postes à temps plein ou partiel).

1.2 Faits saillants

L'année scolaire 2021-2022 a été le théâtre de nombreux projets spéciaux et faits saillants au sein du Centre de services scolaire Marie-Victorin. Voici donc un aperçu de certains d'entre eux, selon les différents services.

Service des ressources éducatives

- Mise sur pied d'un projet pilote, implanté dans quatre écoles primaires durant l'année, dans le cadre de nos travaux en cours sur l'**inclusion scolaire**. Il s'agit d'un nouveau mode d'organisation de nos services complémentaires par la création

d'une équipe professionnelle multidisciplinaire (services en psychologie, en psychoéducation, en orthophonie, en ergothérapie et en orthopédagogie) de quartier pour ces établissements. L'objectif du projet est de permettre un meilleur travail disciplinaire, une concertation entre les différents professionnels et les écoles pour partager l'expertise et favoriser la réponse aux besoins des élèves.

Pédagonumérique

- Mise en place d'un modèle de gestion collaboratif entre les SRÉ et le STI pour la mise en œuvre du plan d'action numérique. À partir de notre cadre de cohérence, nous avons mis en œuvre un processus qui nous permet d'avancer vers une vision plus claire et efficace de cette transformation, notamment à l'égard du traitement et de l'utilisation des données.
- Événement de programmation en ligne permettant aux enseignants de découvrir l'univers de la programmation avec *Scratch* ou *Scratch Jr* ainsi que ses avantages à l'utiliser en classe.
- Production par un comité d'enseignant et de conseiller pédagogique en intégration du numérique d'une progression des apprentissages du numérique pour le primaire.
- Mise en place d'une démarche d'accompagnement sur trois ans pour les écoles voulant opérer une transition vers les carrefours d'apprentissage.

Service des ressources humaines

- Adoption de notre Politique de télétravail, à la lumière des résultats du sondage effectué auprès de l'ensemble du personnel et des meilleures pratiques.
- **Déploiement de notre nouvelle plateforme de gestion des candidatures dans une perspective** de bonification de l'expérience candidat et d'amélioration notre efficacité organisationnelle en recrutement de nouveaux talents.
- Révision de notre programme d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant.
- Première mission de recrutement international en France pour le personnel enseignant.
- Projet-pilote de pairs aidants formés en premiers soins en santé psychologique en partenariat avec l'Observatoire sur la santé et le mieux-être au travail (OSMET – Université de Montréal).
- Obtention de la deuxième place au Prix Distinction 2021 – Groupe entreprises en santé dans la catégorie Santé et mieux-être psychologique pour notre Programme favorisant le bien-être au travail.

Service de l'organisation et du transport scolaire

- Implantation accélérée des classes de maternelle 4 ans; 19 groupes ont été ouverts pour un total de 31 groupes. Pour la prochaine année scolaire, 20 nouvelles classes seront ouvertes. Les demandes pour les services offerts aux enfants de préscolaire 4 ans (maternelle 4 ans, Passe-Partout et stimulation précoce) ont été regroupées à un seul endroit dans la console *Inscris-TOI*.

- Demande de choix-école : Les demandes de choix-école ont également été centralisées dans la console *Inscris-TOI*. Cet endroit unique permet un traitement facilité pour le personnel des écoles.
- Ajouts d'espace et redécoupages : Livraison des écoles primaires Vauquelin, Marcelle-Robidoux et de l'agrandissement de Georges-P. Vanier. Des redécoupages aux secteurs des écoles environnantes et de l'école livrées ont eu lieu. Voici les écoles touchées par ces redécoupages :
 - Vauquelin : Gentilly et George-Étienne-Cartier
 - Marcelle-Robidoux : Adrien-Gamache et Carillon
 - George-P-Vanier : Guillaume-Vignal et Sainte-Claire Brossard

Formation professionnelle

- Jusqu'à 66 contrats de service ont été réalisés : boîtes à lunch, sacs de chocolats, verrines, Food truck, qui ont alimenté plus 5000 personnes dans les établissements du CSS Marie-Victorin et de sa communauté.
- Plus de 50 ouvertures de notre restaurant *l'Ardoise* qui ont rejoint au-delà de 2700 clients et autant d'ambassadeurs de l'ÉHM.
- Développement de formations à distance en secrétariat, comptabilité et lancement d'une entreprise.
- Participation des élèves du programme de secrétariat dans la prise de notes lors de la consultation publique tenue par les instances politiques de la ville de Longueuil concernant le plan de développement de l'aéroport de Saint-Hubert / Longueuil.
- Développement de six (6) groupes soutien administratifs au secteur public dans le domaine de la santé pour combler la pénurie de main-d'œuvre.
- Mise en place de sept (7) groupes de Santé assistance et soins infirmiers (SASI) accélérés pour répondre au besoin nationale du système de la santé en période pandémique.
- Plus de 20 formations ont été offertes en collaboration avec la CCQ (Ex : situation au regard des organismes de l'industrie de la construction et procédé soudage).
- Durant l'année 2021-2022, la FP et le secteur de l'alimentation ont bénéficié d'une belle visibilité, notamment grâce :
 - à plus de 50 ouvertures de notre restaurant *l'Ardoise* qui ont rejoint plus de 2700 clients et autant d'ambassadeurs de l'ÉHM;
 - aux ateliers culinaires de l'ÉHM au Marché des Promenades St-Bruno;
 - aux partenariats avec les fermes Lufa et les producteurs d'érable du Québec;
 - à de nombreuses sorties du *food truck* de l'ÉHM;
 - à la présence de l'ÉHM à divers salons d'Éducation et de l'emploi;
 - à la conférence de l'Association de Sommellerie Internationale ASI sur les lieux de l'ÉHM;
 - à la médaille de Bronze remportée par Frédéric Bélair, élève de pâtisserie de l'ÉHM, lors des Olympiades canadiennes de la FP, en mai 2022, à Vancouver.

Formation générale des adultes

- Plus d'une trentaine d'activités spéciales ont été offertes/vécues par différents élèves de la francisation (ateliers, visites, sorties, présentations, etc.) dont :
 - Mise en place d'un café étudiant;
 - Projet d'écriture identitaire *Voix migrantes*, un projet en partenariat avec le secteur jeunes permettant aux élèves issus de l'immigration de partager leur parcours;
 - Longueuil, un territoire à raconter: visite de Longueuil en autobus organisée par la Société historique et culturelle du Marigot;
 - « Conteférence » du théâtre Tout Terrain;
 - Visite/rencontre de l'autrice Kim Thuy.

Service des technologies de l'information

- Gestion et du support de près de 30 000 équipements informatiques et de plus de 2000 écrans plats interactifs (ÉPI) pour nos 43 000 élèves ainsi que pour nos 7000 ressources administratives;
- Gestion du service de l'Imprimerie et des imprimantes multifonctions dans nos établissements (plus de 50 millions de copies en 2021-2022);
- Remplacement de toutes les bornes WiFi (1500) dans l'ensemble de nos établissements;
- Réception de près de 55 000 appels pour du support technologique durant l'année;
- Opération d'un centre d'appels régional afin d'offrir aux élèves une assistance technique pour les inscriptions en ligne aux cours d'été (environ 3000 appels de support de premier niveau);
- Mise en place des 15 mesures minimales recommandées par le centre opérationnel de cyberdéfense (COCD) du ministère de l'Éducation (MEQ) et du ministère et de l'Enseignement supérieur (MES).

Service des ressources matérielles

- Poursuite du plan concernant la revitalisation et l'embellissement des cours d'école;
- Plusieurs améliorations concernant la qualité de l'air ont été apportées en 2021-2022, notamment des échangeurs d'air et des lecteurs de Co2 afin d'assurer un milieu sain pour nos élèves et notre personnel.

Développement des infrastructures scolaires

- Planification des besoins d'espace : Le CSS Marie-Victorin a déposé au MEQ sa première planification des besoins d'espace, commentée et approuvée par les municipalités de Longueuil et de Brossard;
- Ouverture des écoles Vauquelin (janvier 2022) et Sacré-Cœur (septembre 2021);
- Mise en chantier de la nouvelle école primaire au parc des Glaïeuls et l'agrandissement de l'école Christ-Roi;

- Retrait des unités modulaires qui se trouvaient aux écoles Gentilly, Mille-Fleurs et Rabeau.

1.3 Services éducatifs et autres services

Alors que 2021-2022 a été une année de transition vers un retour à la normale, les besoins des élèves sont demeurés nombreux. C'est dans ce contexte que les différents services du CSS Marie-Victorin, dont le Service des ressources éducatives (SRÉ), ont réalisé de multiples projets afin de répondre à ces besoins variés.

Service des ressources éducatives

- Élaboration d'un plan de formation concerté portant sur les **pratiques efficaces**, en collaboration avec des chercheurs. Création de capsules vidéos de formation et d'autres témoignant des pratiques exemplaires déjà mises en place dans les milieux ont été réalisées avec la collaboration de directions d'établissement, d'enseignants, de professionnels et de personnel de soutien des services de garde.
- Environ 75 élèves de classe d'accueil du secondaire ont vécu l'expérience d'un **camp pédagogique** au cœur de l'été dans le but d'adoucir leur transition vers la classe ordinaire et de contrer les effets de la pandémie et des confinements en leur faisant vivre des expériences sociales et culturelles en parallèle du renforcement de leur acquisition du français. Le camp était à la fois composé de périodes académiques et d'activités sociales permettant ainsi le développement de compétences associées aux apprentissages scolaires ainsi que de favoriser l'adaptation au nouveau milieu de vie.
- Mise en œuvre d'une première bibliothèque de semences et proposition d'une séquence d'apprentissage à expérimenter en sciences au primaire dans une perspective de développement des compétences et de conscience environnementale.
- Participation au projet pilote Passe-Partout+ visant la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'accompagnement des familles en soutien aux transitions (1re transition et transition éducation préscolaire/enseignement primaire).
- Mise en place d'un comité de travail Transition préscolaire-primaire (à la suite de la synthèse sur les impacts de la pandémie sur le développement des enfants de 2 à 12 ans) afin d'établir le portrait de situation au sein de notre CSS pour les services à mettre en œuvre pour les élèves âgés de 4 à 8 ans.
- Révision du cadre de référence du soutien linguistique pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire-secondaire.
- Déploiement du virage numérique quant à l'évaluation professionnelle en orthophonie, autant aux écoles primaires, secondaires et les écoles spécialisées. Une modernisation des façons de faire et une optimisation des interactions avec l'élève pour mieux définir ses besoins.

Pédagonumérique

- Événement de programmation en ligne permettant aux enseignants de découvrir l'univers de la programmation avec Scratch ou Scratch Jr ainsi que ses avantages à l'utiliser en classe.
- Production par un comité d'enseignants et de conseillers pédagogiques en intégration du numérique d'une progression des apprentissages du numérique pour le primaire.

Service aux entreprises (Nova Formation)

- 3 645 heures de formations ont été offertes dans des programmes d'attestation d'études professionnelles (AEP), en collaboration avec Services Québec et 3 814 heures dans des programmes d'AEP financés par le ministère de l'Éducation (MEQ). De plus, Nova Formation a diffusé 1036 heures de formations sur mesure en entreprises, 747 heures en francisation, 604 heures pour des cours à 1\$ offerts à des travailleurs en entreprise et 975 heures en collaboration avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, pour un grand total de 10 821 heures de formations en 2021-2022. Ces données indiquent une augmentation de plus de 100 % des heures en formation offerte par le Service aux entreprises du Centre de services scolaire Marie-Victorin pour la population et les travailleurs de la Montérégie par rapport à l'année précédente. Au total, 1358 personnes ont reçu des services de Nova Formation en 2021-2022.
- Plusieurs programmes d'attestation d'études professionnelles (AEP) ont été offerts, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et Services Québec, pour venir en aide aux entreprises de la Montérégie et ainsi répondre à plusieurs besoins en lien avec les pénuries de main-d'œuvre :
 - Services de garde en milieu scolaire
 - Hygiène et salubrité en milieux de soins
 - Soutien administratif aux secteurs cliniques
 - Assistance à la personne en résidence privée pour aînés
 - Conduite d'autobus en collaboration avec le Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme
 - Sécurité privée – gardiennage
 - Opérations sur machines-outils à commande numérique

Nova formation a développé également deux programmes de formation sur mesure; un programme portant sur l'opération de machines industrielles 4.0 ainsi qu'un programme adapté d'agent de bureau pour des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles en collaboration avec Services Québec et SDEM SEMO Montérégie.

Finalement, deux programmes de formation ont été offerts en soudage GMAW et GTAW et comme aide-imprimerie, en partenariat avec les comités sectoriels de la main-d'œuvre de la fabrication métallique industrielle (*Perform*) et des communications graphiques du Québec. En reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), 147 clients ont été rencontrés pour une entrevue de validation, 1055 évaluations furent réalisées afin de valider leurs compétences et 66 personnes ont reçu un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'études professionnelles (AEP).

Formation professionnelle

- Offre de formation travail-études en boucherie, rémunérée, afin de répondre au besoin de main-d'œuvre dans ce secteur. Les 1830 heures de formations ont ainsi permis de diplômer 19 élèves.
- Collaboration avec l'organisme *Coffre* dans le but d'offrir aux femmes la possibilité de découvrir et expérimenter des métiers traditionnellement masculins, notamment le carrelage, l'électricité, le soudage, la boucherie et la charpenterie.
- Tenue d'un dîner-causerie avec la clientèle féminine sur l'intégration des femmes sur le marché de la construction.
- Plus de 35 000 repas ont été préparés, en collaboration avec différents organismes comme La Tablee de chefs, la semaine des écoles hôtelières ou l'événement Dégustation don.
- Développement d'un cadre de référence pour les mesures d'adaptation à l'éducation des adultes et en formation professionnelle, en collaboration avec les orthopédagogues des deux secteurs.

Formation générale des adultes

- Développement d'un plateau de travail en buanderie pour les élèves du programme en intégration sociale (IS).
- Conception de matériel pédagogique du niveau 7 pour la formation à distance en francisation. Le matériel développé vise à favoriser l'apprentissage à distance.
- Déploiement des outils pour faire le portrait de compétences des élèves en FGA en français, mathématiques et anglais. Ces outils permettent aux enseignants de faire le portrait des apprentissages et de classer l'élève selon les compétences acquises.
- 20 groupes complets à temps plein de jour (5 francisation-alpha et 15 francisation).

Événements organisationnels, culturels et sportifs

Durant cette même année scolaire, plusieurs activités organisationnelles, culturelles et sportives ont eu lieu, dont certaines ont enfin repris en présentiel!

- Le rendez-vous annuel **Primaire en spectacle** a été présenté à distance le 14 avril dernier. 18 écoles ont participé à cette 15^e édition!
- Après deux années d'arrêt, la **soirée hommage à nos retraités et à nos employés célébrant 25 ans de carrière** a pu avoir lieu, et ce, en présentiel. Pas moins de 275 personnes y ont pris part le 10 mai dernier.
- Le samedi 14 mai avait lieu le **KM Marie-Victorin**, une course familiale et participative pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques.

L'événement fut un énorme succès avec 35 écoles participantes, plus de 6800 coureurs et plus de 50 bénévoles.

- Le Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (FPEA) du CSS Marie-Victorin ainsi que le Mouvement Desjardins ont, pour une vingt et unième année, remis **Les Bourses reconnaissance Desjardins**. Douze élèves du secteur de l'éducation des adultes ont ainsi été récompensés pour leurs efforts et leurs résultats scolaires.
- C'est avec grand bonheur que le CSS Marie-Victorin a tenu, pour une 14^e année consécutive, **les Bourses Lucie-Désilets**. Ces bourses ont pour objectif d'accroître l'adoption de valeurs et d'attitudes citoyennes chez nos élèves. Cette année, 34 bourses ont été réparties dans six grandes catégories : écriture, slam et poésie, persévérance scolaire, œuvre artistique, Projet – Événement culturel et engagement communautaire.
- Favorisant la motivation des élèves en leur offrant une plate-forme unique pour exprimer leurs talents et faire rayonner leurs projets, le **Défi OSEntreprendre** valorise et reconnaît l'apport des entrepreneurs de son territoire. Cette année, grâce au Service aux entreprises NOVA Formation, le CSS Marie-Victorin est fier d'avoir pris en charge, non seulement le volet scolaire, mais également les volets Création d'entreprise et Faire affaire ensemble. Dans le volet scolaire, ce sont 373 élèves de 9 établissements du CSS Marie-Victorin qui se sont impliqués à fond et qui ont permis une belle récolte de 15 projets. Pour sa part, le volet Création d'entreprise a rayonné avec 16 dossiers inscrits et 10 autres pour le volet Faire affaire ensemble. Au total, 14 bourses ont été remises, totalisant une valeur de 5250 \$.

Outre ces événements d'envergure, plus d'une centaine d'activités culturelles ont été réalisées dans nos établissements.

- **Journées des ambassadeurs** : Deux événements ont été organisés – La ruée vers l'art et la culture et Le printemps des ambassadeurs – afin de présenter aux écoles les nombreuses activités culturelles des différents partenaires du CSS Marie-Victorin. Ces événements ont non seulement permis de diffuser la riche programmation culturelle offerte sur notre territoire, mais également de valoriser le milieu culturel et de créer des liens avec nos partenaires.
- **Mini-maisons de la culture** : Inspirés du projet Mini-maison de la culture du CSSDM (renommée Cabane à culture depuis le printemps 2022), les mini-maisons sont des projets culturels vécus dans une vision de la bibliothèque comme carrefour d'apprentissage, mettant à profit l'exploitation du numérique pour faire vivre aux élèves une expérience culturelle collective, synchrone et partagée.
 - Mini-maison de la culture : Le Jour de la Terre avec la TOHU. 22 écoles primaires participantes;
 - Mini-maison de la culture : Opéra de Montréal : pour les élèves de l'éducation préscolaire, 5 écoles participantes.

- **Activités de médiation culturelle** : Plusieurs activités de médiations culturelles, en collaboration avec différents partenaires, ont été vécues au sein de nos écoles, permettant à nos élèves de vivre des expériences stimulantes et enrichissantes. Parmi celles-ci, notons :
 - **Vernacularium**, une collaboration Habitations Paul-Pratt et l'École primaire de Normandie: une rencontre entre élèves et aînés et visite de l'œuvre Vernacularium de Longueuil au Parc LeMoyne
 - **La course des petits bateaux**, une collaboration La Maison Le Réveil et l'École Armand-Racicot : 8 rencontres en ateliers de théâtre et d'arts plastiques, suivi d'une présentation finale et d'une exposition dans les bibliothèques de Longueuil
 - **Exposition La passion de l'art** (hors-entente) : exposition des œuvres en arts visuels des élèves de l'école secondaire Jacques-Rousseau au Centre culturel Jacques-Ferron
 - **Longueuil en papier à l'ère numérique : passe ton ciseau au suivant!** : 5 écoles participantes et vitrine au Métro de Longueuil en plus d'une exposition de leurs œuvres dans les bibliothèques de Longueuil
- **La Caravane du livre au secondaire** : Découlant d'une entente avec notre partenaire culturel, La Fête du livre jeunesse de Longueuil, La caravane du livre, qui se vivait déjà depuis plusieurs années dans nos écoles primaires, a été adaptée cette année pour les élèves de 1^{re} secondaire, classe d'accueil et classe d'adaptation. Ce projet propose des activités autour de la lecture par l'animation d'atelier clé en main pour l'enseignant. Ce projet pilote a été vécu à l'école secondaire Gérard-Filion, impliquant :
 - 3 classes de réguliers
 - 3 classes d'accueil
 - 2 classe d'adaptation
 - 2 auteurs jeunesse impliqués
 - 141 élèves y ont participé de manière collaborative en exploitant le numérique

L'objectif du projet de Caravane au secondaire était de poursuivre la médiation culturelle autour du livre au secondaire, car le constat était qu'il existe beaucoup d'activités du genre au primaire, mais qu'une fois arrivé au secondaire, les élèves sont délaissés dans leur développement du plaisir de lire.

- **Culture à l'école** : La culture est de plus en plus accessible directement pour les élèves. Il est possible de le constater par l'augmentation importante du nombre d'ateliers culturels ou de culture scientifique vécus dans nos établissements.
 - 40 écoles ont reçu un artiste, un écrivain ou un organisme culturel en 2021-2022;
 - Plus de 110 artistes, écrivains ou organismes culturels ont rencontré nos élèves;
 - Pour un total de 590 ateliers culturels qui ont été vécus par nos élèves

- Une centaine d’enseignants ont accueilli un artiste, un écrivain ou un organisme communautaire dans leur classe cette année;
- 35 écoles ont reçu un organisme ou réalisé une sortie culturelle scientifique en 2021-2022;
- Plus de 30 organismes de culture scientifique ont rencontré nos élèves ou les ont accueillis;
- Pour un total de 222 ateliers/sorties de culture scientifique qui ont été vécus par nos élèves;
- Une trentaine d’enseignants ont accueilli un organisme culturel dans leur classe cette année ou accompagné leurs élèves à une sortie de culture scientifique.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Membres parents	Poste occupé
BROSSEAU, Nicolas	Représentant du district D
GRENON, Nicola	Représentant du district B
LAMOUREUX, Geneviève	Représentante du district C
PIERRE, Gérard	Représentant du district E
SIMARD, Stéphane	Représentant du district A
Membres du personnel	
CÔTÉ, Sylvie	Représentante du personnel d'encadrement
DUBÉ, Sophie	Représentante du personnel encadrement, sans droit de vote
DESJARDINS, Roch	Représentant du personnel enseignant
GAGNON, Sophie	Représentante du personnel de soutien
MARCHETERRE, Lyne	Représentante du personnel professionnel autre qu'enseignant
MIGNER, Dominique	Représentante des directions d'établissement d'enseignement
Membres de la communauté	
KILSDONK, Dre Caroline	Profil gouvernance, éthique, gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
LACOURSIÈRE, Pier-Olivier	Personne âgée de 18 à 35 ans
MAINVILLE, Serge	Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
MARCOUX, Bruno	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
ROY, Jasmin	Profil finance, comptabilité ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Calendrier des séances tenues

- 24 août 2021 – séance ordinaire
- 5 octobre 2021 – séance ordinaire
- 16 novembre 2021 – séance ordinaire
- 14 décembre 2021 – séance extraordinaire
- 21 décembre 2021 – séance extraordinaire
- 11 janvier 2022 – séance ordinaire
- 22 février 2022 – séance ordinaire

- 22 mars 2022 – séance extraordinaire
- 19 avril 2022 – séance ordinaire
- 10 mai 2022 – séance extraordinaire
- 24 mai 2022 – séance ordinaire
- 28 juin 2022 – séance ordinaire

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du Règlement établissant les règles de fonctionnement du CA;
- Approbation du Rapport de surveillance (2020-2021) et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques;
- Conclusion d'une entente avec le Réseau de transport de Longueuil pour le transport en commun 2021-2022;
- Établissement de régimes d'emprunts;
- Achat de l'immeuble situé au 195, chemin de Chambly, à Longueuil;
- Établissement du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire Marie-Victorin 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et liste des écoles et des centres;
- Adoption des calendriers scolaires 2022-2023;
- Adoption du projet de répartition des services éducatifs 2022-2023 dans les écoles primaires, secondaires et spécialisées;
- Nomination d'un directeur général par intérim;
- Création d'un poste temporaire de direction générale adjointe et nomination à ce poste;
- Mise en place d'un processus de sélection d'un(e) directeur(ice) général(e);
- Désignation d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);
- Adoption d'une politique relative à la gestion contractuelle;
- Modification à la politique de frais de déplacement et de représentation;
- Adoption des règles d'allocations budgétaires CSSMV 2022-2023;
- Adoption d'un nouveau nom d'école : École Marcelle-Robidoux;
- Adoption des plans d'effectifs du personnel de direction et du personnel administrateur 2022-2023;
- Octroi de contrat pour l'usage et le démantèlement de constructions modulaires pour 7 établissements;
- Adoption de la politique de télétravail;

- Adoption du budget initial du CSSMV et des établissements 2022-2023 et autorisation d'engagement de dépenses pour 2022-2023;
- Reddition de comptes en gestion contractuelle 2021-2022 et adoption de la déclaration du dirigeant;
- Adoption du troisième plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (2022-2023);
- Faire face à la croissance : Octroi de plusieurs contrats en découlant (location de modulaires, nouvelles constructions ou agrandissements, etc.).

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	• Dre Caroline Kilsdonk (présidente), membre du CA • Dominique Migner (vice-présidente), membre du CA • Sylvie Côté, membre du CA • Nicola Grenon, membre du CA et président du CA • Gérard Pierre, membre du CA • Direction générale • Direction générale adjointe, selon les dossiers • Direction du SSGACC
Comité de vérification et ressources matérielles	• Jasmin Roy (président), membre du CA • Bruno Marcoux (vice-président), membre du CA • Nicolas Brosseau, membre du CA • Sophie Dubé, membre du CA • Lyne Marcheterre, membre du CA • Stéphane Simard, membre du CA • Direction générale • Direction générale adjointe, selon les dossiers • Direction du SRF • Direction du SRM • Direction du DIS
Comité des ressources humaines	• Serge Mainville (président), membre du CA • Geneviève Lamoureux (vice-présidente), membre du CA • Pier-Olivier Lacoursière, membre du CA • Direction générale • Direction générale adjointe • Direction du SRH

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres	
Comité consultatif de gestion	• Directions d'école • Directions de centre de formation professionnelle • Direction du centre d'éducation des adultes • Membre du personnel cadre du CSS Marie-Victorin	
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	• Ida Francoeur, présidente • Julie Ross, vice-présidente • Nicolas Brosseau, représentant du comité de parents • Yasmina Tahî, secrétaire • Johanne Daudier, secrétaire • Annie Clermont • Annie Therrien • Christelle Signe • Éric Jean • Denis Gagnon • Hugo Simard • Stéphanie Girard • Mélanie Guevremont • Isabelle Dufour • Mark Alexandre Allen-Lefebvre • Chantal Belisle • Mélodie Lavoie • Shana Gagnon-Fortin, substitut au représentant du comité de parents	
Comité consultatif de transport des élèves	• Olivier Bourreau (président), représentant au comité de Parents • Roch Desjardins (vice-président), membre du CA • Sophie Gagnon, membre du CA • Gabrielle Ménard, représentante des établissements privés • Sophie Lessard, directrice de l'école primaire Sacré-Cœur • Yvon Bienvenue, Réseau de transport de Longueuil • Alexandre Doré-Fleury (président), régisseur du Service de l'organisation et du transport scolaire • Marc-André Petit, directeur général adjoint du CSS Marie-Victorin	
Comité de parents	• Mikael Perreault • Joanie Dostie • Maxime Cadieux • Dominique De Iierre • Olivier Simo • Tyna Phanef • Hugo Brossoit • Samira Cherrak • Nicola Grenon • Nicolas Calderon Asselin • Julie Nadeau • Simon Morin • Mélanie Chaussé	• Francis Rodrigue • Marie-Soleil Fraser • Thomas Chevalier • Stéphane Karl Farmer • Julie Dufresne • Maxime Rouleau • Aumont-Duchesne Esther • Marie-Eve Otis • Alina Iorga • Philippe Meunier • Julie Latreille • Katherine Fournier • Marcheterre

	• Nicolas Brosseau • Jérôme Savaria-Carrière • Maxime Bleau • Jean-Philippe Beauchamp • Marie-Pascale Giroux • Safia Bachard • Patrick Gauthier • Angélique Paquette • Mariannick Archambault • Nathaniel Liberge • Paola Andrea Diaz Vargas • Sylvain Pouliot • Sophie Allard • Charlotte Masse • Jean-Philippe Senécal • Mélanie Morin • Céline Morellon • Jean-François Morin • Mohamed Sofiou Yousoufou	• Seam Quach • Cyrille Tagne Wafo • Jean-Philippe Gingras • Audrey Desgagnés • Daniel Côté • Claudel Picard-Roy • Carlos Andres Pelaez • Alicia Davila Monterrey • Maurice Collenne • Isabelle Boutin • André Saint-Pierre • Samira El Akili • Manon Fortier • Geneviève Lamoureux • Gaëlle Goutier • Stéphane Simard • Maryse Villeneuve
Comité de répartition des ressources	• Quatre directions/directions adjointes provenant du primaire ○ Judith Côté (mandat de deux ans) ○ Annick Houle (mandat de deux ans) ○ Dominique Migner (mandat de deux ans) ○ Dominique Comeau (2^e année de mandat) • Deux directions/directions adjointes provenant du secondaire ○ Nadia Caron (2^e année de mandat) ○ Sylvain Lebel (2^e année de mandat) • Une direction/direction adjointe issue des écoles spécialisées ○ Jean Rivière (mandat de deux ans) • Une direction/direction adjointe issue de la formation professionnelle ○ Frédéric Fortin (2^e année de mandat) • Une direction/direction adjointe issue de l'éducation des adultes ○ Geneviève Tardif (mandat de deux ans) • Cinq membres du centre administratif ○ Direction du Service des ressources éducatives : Sophie Dubé ○ Gestionnaire responsable des EHDAA : Mélanie Lessard ○ Direction du Service des ressources humaines : Sylvie Côté ○ Direction du Service des ressources financières : Johanne Caron (Jean-François Beaulieu, par intérim) ○ Direction du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes (service éducatif) : Josée Lepitre ○ Direction générale : Marie-Dominique Taillon	

Comité d'engagement pour la réussite des élèves	• Nathalie Ouellet • Marie-France Milot • Pierre-Luc Fortier • Duane Hurt • Véronique Valade • Anie St-Pierre • Catherine Labbé • Charlène Ouellette • Josée Plante • Caroline Michaud • Sophie Gagnon • Caroline Lemay • Maude Parisella • Julie Cliche • Marjorie Noël • Geneviève Tardif • Karine Labelle • Frédéric Guay Également membres en cours d'année : • France Blouin • Chantal Boutet
---	---

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2021-2022, aucune plainte n'a été déposée auprès des instances chargées de l'application du code d'éthique et de déontologie dans un premier temps et du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 20XX-20XX <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	2
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	1
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	1
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris	0

de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

■ ORIENTATION 1 : INTERVENIR SANS TARDER

○ Objectif 1.1

Mise en contexte de l'objectif : La compétence à lire est la clé de voûte essentielle à la réussite de l'élève. La politique nationale de la réussite éducative rappelle l'importance d'intervenir rapidement et de manière continue et concertée auprès des élèves. C'est avec cette intention d'agir tôt pour favoriser la réussite de tous les élèves que le CSS Marie-Victorin a fait de l'objectif 1.1 son objectif phare, puisqu'il travaille en ce sens depuis quelques années déjà. C'est d'ailleurs l'un des quatre objectifs propres au CSS Marie-Victorin.

Objectif (CSS Marie-Victorin)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Porter le taux de réussite à la compétence à lire en français, langue d'enseignement, à 100 % en deuxième année et à 96 % en 6 ^e année du primaire pour tous les élèves des classes ordinaires.	Taux de réussite annuels à la compétence à lire pour les élèves des classes ordinaires des deux années visées du primaire.	Augmentation de 6,7 % en 2 ^e année et de 2,2 % en 6 ^e année du primaire pour tous les élèves des classes ordinaires.	93,0 % en 2 ^e année 90,0 % en 6 ^e année	91% en 2 ^e année 89,9% en 6 ^e année	88,4% en 2 ^e année 89,3% en 6 ^e année	89,5% en 2 ^e année 87,3% en 6 ^e année

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Accompagnements ciblés des équipes-écoles dans l'identification des apprentissages essentiels propres à chaque compétence.
- Développement d'un outil de consignation et d'analyse en ligne pour effectuer des portraits de classe en lien avec le dépistage en conscience phonologique et en connaissance des lettres, fluidité et compréhension.
- Poursuite de l'accompagnement ciblé d'équipes-écoles en lien avec la RÀI (dépistage, analyse et interventions).
- Poursuite des accompagnements ciblés en lecture dans le cadre des communautés d'apprentissage professionnelles déjà implantées dans les écoles visées.
- Déploiement d'un guide et d'une trousse présentant la séquence d'enseignement de la correspondance graphème-phonème, destinés aux enseignants des 1^{re} et 2^e années.
- Accompagnements ciblés, modélisation auprès des enseignants en lien avec les préalables à la lecture et l'appropriation de dispositifs en lecture auprès de 11 écoles ciblées (ABC'est parti).
- Accompagnements ciblés, modélisation auprès des enseignants d'une progression et d'un enseignement explicite des préalables, de règles de base et de correspondances graphème-phonème ciblées pour améliorer la fluidité de lecture auprès de 11 écoles ciblées (ABC'est parti).

- Accompagnements ciblés pour développer un vocabulaire et une vision commune de l'évaluation au sein des équipes-écoles.
- Déploiement de nombreux outils et accompagnements: utilisation du microsite sur l'évaluation visant à outiller les enseignants au niveau de la planification, la cueillette et l'interprétation de traces, l'exercice du jugement et la prise de décision au regard de l'évaluation des apprentissages.

Explication des écarts :

- Mise en place d'une modalité d'évaluation uniformisée en lien avec le profil des lecteurs en deuxième année.
- Impact des absences fréquentes des élèves et des enseignants des écoles sur le développement de la compétence à lire chez les élèves du premier cycle et sur le niveau de littératie des élèves du primaire.
- Ralentissement des CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) mises en place dans les écoles en raison des absences fréquentes
- Nécessité de développer les connaissances des enseignants au regard de l'accompagnement de la clientèle allophone.

Mesures projetées pour y remédier :

- Accompagnements ciblés : déploiement du plan de formation des pratiques efficaces visant à développer ou actualiser les compétences des enseignants au niveau de la rétroaction et de l'enseignement explicite.
- Offre de service universelle d'un projet intégrateur pour enseigner et modéliser la dimension « réagir » par l'entremise de la compétence « apprécier » en art.
- Offre de service universelle portant sur l'enseignement des inférences pour les 2e et 3e cycles.
- Développement de trousse d'interventions pour enseigner les inférences aux 2^e et 3^e cycles
- CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) au sein des équipes-écoles portant sur les stratégies de lecture.
- Accompagnements ciblés d'ABC'est de façon permanente dans 11 écoles de rangs déciles 7, 8 et 9.
- Développement de l'accompagnement de l'enseignement du vocabulaire.
- Mise en place du plan de développement sur les pratiques efficaces.

○ **Objectif 1.2**

Mise en contexte de l'objectif : Un écart de réussite important entre les garçons et les filles, en faveur de ces dernières, est observable au Québec. Le MEQ, les chercheurs et les acteurs de l'éducation se penchent depuis plusieurs années sur les causes, et surtout sur les solutions à mettre en place pour réduire cet écart, sans toutefois nuire à la réussite des filles. C'est aussi une préoccupation pour le Centre de services scolaire. Ainsi, le CSS Marie-Victorin mise sur le recours à divers moyens concrets et actifs, jumelés à des interventions précoces en littératie et portant sur le développement socioaffectif des élèves.

Objectif (CSS Marie-Victorin)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Diminuer l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 8 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans selon le sexe d'une cohorte d'élèves suivie annuellement.	Diminution de l'écart de réussite entre les garçons et les filles de 2,2 %.	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 13,6 % (en faveur des filles)	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 8,5% (en faveur des filles)	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 16,4% (en faveur des filles)	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 7,5% (en faveur des filles)

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Mise en place d'actions pour « Intervenir sans tarder » : agents de transitions pour soutenir les passages du préscolaire au primaire et du primaire au secondaire.
- Développement, formation et accompagnement en lien avec le dépistage en contexte d'enseignement équilibré de la littératie (préscolaire et premier cycle).
- Accompagnement d'équipes-écoles en lien avec le dépistage : entre autres pour 13 écoles (Intervenir tôt) ; 6 écoles (mesure 15015) et d'autres milieux volontaires.
- Accompagnements des enseignants en lien avec l'intégration du numérique en classe (robotique, programmation, plan d'action numérique dans des établissements, etc.).
- Relance et bonification d'activités parascolaires variées dans plusieurs écoles.
- Mise en place de modalités de soutien additionnel à la consolidation des apprentissages et à l'engagement scolaire, mesure 15021 (tutorat, co-enseignement, centre d'aide à l'apprentissage, etc.) dans toutes les écoles.
- Mise en place d'un comité comprenant 4 membres (CP français, IN, Éducation physique et et bibliothécaire) et une gestionnaire dont le mandat était de : "Faire l'état de la recherche au regard de la réussite des garçons colliger les articles, recherches récentes et pour lesquels un lien peut être fait avec nos priorités CSSMV. "
- Déploiement d'une offre de cours d'été 2021 en présence pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire du CSS Marie-Victorin malgré la situation pandémique.
- Collaboration à la mise sur pied de cours d'été à distance avec les CSS de la Montérégie / Estrie.

Explication de l'écart : N/D

Mesures projetées pour y remédier : N/D

○ Objectif 1.3

Mise en contexte de l'objectif : Bien que l'écart de réussite entre les milieux favorisés et défavorisés du CSS Marie-Victorin était moins grand que l'écart entre ces mêmes milieux à l'échelle de la province lors de la rédaction du PEVR, tout le personnel éducatif est soucieux de contribuer à réduire encore davantage cette disparité entre les milieux scolaires. Pour y parvenir, le CSS Marie-Victorin soutient et favorise le dépistage des vulnérabilités et les interventions précoces, ainsi que le travail collaboratif des équipes.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Diminuer l'écart de réussite entre les élèves provenant de milieux défavorisés (écoles d'IMSE 8 à 10) et les élèves provenant des autres milieux (écoles d'IMSE 1 à 7) à 6 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves, suivi annuellement et provenant des milieux défavorisés comparé aux élèves provenant des autres milieux.	Diminution de l'écart de réussite entre les élèves provenant de milieux défavorisés et les élèves provenant des autres milieux de 0,6 %.	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 9,8% (en faveur des milieux favorisés)	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 15% (en faveur des milieux favorisés)	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 5,5% (en faveur des milieux favorisés)	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 9,7% (en faveur des milieux favorisés)

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Embauche de deux agents de développement pour le soutien des élèves en milieu défavorisé afin de créer et consolider les liens entre l'école et la famille dans le but de tisser un filet de protection autour des jeunes issus des milieux défavorisés et présentant des facteurs de vulnérabilité (mesure 15021, volet 3) :
 - Collaboration avec les intervenants scolaires (enseignant, conseillère au préscolaire, AVSEC, TES, etc.) pour la production de capsules de sensibilisation aux facettes de la défavorisation et de son impact sur la réussite des élèves;
 - Accompagnement des milieux et diffusion des capsules de sensibilisation à la défavorisation et de son impact sur la réussite des élèves
 - Sondage auprès des parents pour optimiser la communication avec l'école fréquentée par leur enfant;
 - Collaboration avec les organismes communautaires afin de soutenir les familles vivant de la défavorisation et celles issues de l'immigration ;
 - Participation à l'organisation d'activités qui favorisent la participation des parents entre les murs de l'école et qui permettent de tisser des liens école-famille;
 - Liaisons entre les familles et les organismes communautaires;
 - Déploiement de rallyes pour faire connaître les organismes communautaires du quartier aux enseignants titulaires et aux TES de l'école;
 - Participation aux tables de concertation avec le CIUSS dans les quartiers Laflèche, LeMoynes, Vieux-Longueuil afin d'arrimer les actions avec les organismes communautaires qui desservent les écoles.
- Partenariat avec l'équipe Promotion-prévention de la santé mentale scolaire (PPSMS)
- Continuité des communautés d'apprentissages professionnelles en français au préscolaire et au premier cycle afin de développer les facteurs de protection liés à l'entrée dans l'écrit ainsi que la compétence à lire (entre autres 13 écoles impliquées dans une démarche d'intervenir tôt et 6 écoles impliquées dans une démarche mesure 15015).
- Accompagnement des ressources ajoutées par l'entremise de la mesure 15015 dans le déploiement des pratiques prometteuses en lecture (passation d'un dépistage sur les apprentissages essentiels, consignation et analyse des données, choix de cible, choix et planification des interventions).
- Mise en place de dispositifs de co-enseignement dans plusieurs écoles et de manière plus spécifique, dans les écoles dont l'IMSE se situe entre 7 et 10.

Explication de l'écart :

La cohorte suivie jusqu'en 2019-2020 présentait un écart de 5,5%, ce qui était nettement plus bas que l'écart de la cohorte précédente. Nous savons que l'attribution des résultats sous la forme de « Réussite » ou « Échec », au terme de l'année 2019-2020 a certainement entraîné une augmentation du taux de réussite chez les élèves, ainsi qu'une baisse de l'écart entre les milieux défavorisés et favorisés. Le taux de la cohorte suivi jusqu'en 2020-2021 présente une augmentation par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique en partie par les impacts de la pandémie de COVID-19, qui ont été davantage marqués chez les élèves issus des milieux défavorisés.

Mesures projetées pour y remédier :

- Poursuite des actions mises en place avec la mesure 15021, volet 3 (voir « Actions mises en œuvre » ci-haut).
- Mise en place d'interventions visant la promotion de la santé physique et psychologique (Collaboration avec les services sociaux : Approche École en santé) puisqu'il s'agit d'un facteur clé de la réussite éducative.
- Utilisation de la plateforme *Moozoom* dans plusieurs écoles pour favoriser l'acquisition de compétences socioémotionnelles des élèves.
- Mise en place d'initiatives favorisant l'activité physique chez les élèves (Mesures « À l'école, on bouge » : transport actif, pauses actives, aménagement des cours d'école; mise en place d'activités parascolaires variées)
- Mise en place d'un comité « Persévérance scolaire » afin de déterminer les processus à mettre en place afin de prévenir le décrochage et de favoriser le retour à l'école des élèves en situation d'abandon ou de refus de fréquenter.
- Poursuite des interventions des agentes de développement en intervention en milieu défavorisé puisque l'effet d'hystérèse [le prolongement à long terme des répercussions sur les résultats des élèves] induit par la fermeture des écoles pourrait se manifester davantage parmi les élèves issus de milieux moins favorisés » (OCDE, 2020) :
 - Renforcement du lien entre l'école et la famille
 - Renforcement du lien entre les écoles et les organismes communautaires.

Référence :

OCDE (2020) <https://www.oecd.org/coronavirus/policy-responses/education-et-covid-19-les-repercussions-a-long-terme-de-la-fermeture-des-ecoles-7ab43642/#section-d1e78>

○ Objectif 1.4

Mise en contexte de l'objectif : Le MEQ est conscient de l'écart considérable entre les taux de réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ayant un plan d'intervention et les autres élèves. Il cherche donc à abaisser cet écart dans le réseau public québécois. Le CSS Marie-Victorin est devant un défi de taille, compte tenu du nombre d'élèves concernés partout dans ses écoles. Deux avenues sont privilégiées pour soutenir la réussite de ces élèves : 1. dépister et intervenir au plus tôt, et 2. recourir à un enseignement et des mesures d'aides faisant appel à des approches pédagogiques reconnues

efficaces et issues de la recherche.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Diminuer l'écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ayant un plan d'intervention et les autres élèves à 30 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves suivie annuellement et comparée aux élèves HDAA ayant un plan d'intervention et aux autres élèves.	Diminution de l'écart de réussite entre les élèves HDAA ayant un plan d'intervention et les autres élèves de 3,6 %.	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 40,1% (en faveur des élèves sans PI)	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 34% (en faveur des élèves sans PI)	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 31,3% (en faveur des élèves sans PI)	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 35% (en faveur des élèves sans PI)

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Formations pour les nouveaux membres du personnel qui travaillent auprès des élèves en classes spécialisées afin de bien cibler les besoins des élèves et d'identifier les meilleurs modes d'intervention et d'enseignement.
- Accompagnement ciblé des milieux ayant des besoins d'organisation au niveau des élèves EHDA.
- Mise en place d'un projet pilote d'équipe multidisciplinaire de quartier afin de répondre de façon équitable aux besoins des élèves de quatre écoles ciblées.
- Travail par le comité d'experts en inclusion scolaire sur les critères d'admission en classes spécialisées.
- Enseignement selon l'âge chronologique de l'enfant en y apportant des modifications au besoin : assurer l'arrimage entre les objectifs fixés pour un élève, l'évaluation des apprentissages poursuivis et leur présentation-notation dans le bulletin.
- Accompagnement et formation sur l'application des concepts de différenciation pédagogique.
- Offre de services variée : projets intégrateurs, co-enseignement, classes et écoles spécialisées, etc.
- Plan de formation sur les mesures exceptionnelles et sur la prévention par les interventions ciblées.

Explication de l'écart :

- Formation et accompagnement à parfaire dans la mise en place de pratiques différenciées.
- Formation à déployer en plus grand nombre concernant l'accompagnement de tous les milieux sur le plan d'intervention et accompagnement ciblé pour certaines clientèles.
- Quelques milieux n'ont pas encore eu la formation sur les mesures exceptionnelles et sur la prévention par les interventions ciblées.

Mesures projetées pour y remédier :

- Ajouts de ressources orthopédagogiques dans nos écoles primaires et ajouts d'enseignants-ressources dans nos écoles secondaires en 2022-2023.
- Formation sur les mesures exceptionnelles et sur la prévention par les interventions ciblées à toutes nos écoles.

- Admission à temps complet des élèves de 4ans en situation de handicap.
- Mise en œuvre d'un centre d'évaluation, de formation et d'intervention afin de répondre, entre autres, aux besoins des écoles orphelines de services professionnels.

○ Objectif 1.5

Mise en contexte de l'objectif : Pour le primaire, l'objectif identifié porte sur la compétence à écrire et elle est mesurée à partir de l'épreuve ministérielle d'écriture de 4e année. Le MEQ vise un taux de réussite de 90 % à cette épreuve d'ici 2030. À l'heure actuelle, les élèves de 4e année au CSS Marie-Victorin se positionnent favorablement face à cet objectif. Il faut mentionner que plus on travaille la compétence à lire chez les élèves des 1er et 2e cycles du primaire, plus on renforce la compétence à écrire, puisque ces deux compétences sont inter reliées et se développent de pair.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Porter le taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année du primaire à 85 %.	Taux de réussite annuel à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année pour les élèves des classes ordinaires du primaire.	Augmentation de 3,3 % du taux de réussite à l'épreuve d'écriture de 4 ^e année du primaire pour tous les élèves des classes ordinaires.	86,6 %	N/D (Il n'y a pas eu d'épreuve en 2019-2020)	N/D (Il n'y a pas eu d'épreuve en 2020-2021)	81,9%

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Mise en place de communautés de pratiques en écriture dans plusieurs écoles (ateliers d'écriture et stratégies rédactionnelles).
- Bonification de l'offre de service universelle : ateliers d'écriture
- Accompagnements ciblés : mentorat (accompagnement, observation, rétroaction, modélisation, suivis ponctuels) auprès d'enseignants en lien avec la mise en place d'ateliers d'écriture au préscolaire et au primaire.
- Déploiement d'accompagnements ciblés dans les écoles pour développer un code de correction uniforme.
- Soutien auprès des enseignants pour identifier les apprentissages essentiels liés à la compétence à écrire.
- Accompagnement pour développer un vocabulaire et une vision commune de l'évaluation au sein des équipes-écoles.
- En accompagnements ciblés : utilisation du microsite sur l'évaluation visant à outiller les enseignants au niveau de la planification, la cueillette et l'interprétation de traces, l'exercice du jugement et la prise de décision au regard de l'évaluation des apprentissages.
- Accompagnements sur l'articulation lecture-écriture (ADEL)
- Offre de service universelle : correction collective des épreuves MEQ de la 2e année du 2e cycle.

Explication de l'écart :

- Les élèves ont eu moins de fréquence de pratique et moins de rétroaction en raison des absences plus fréquentes durant cette période (enseignants et élèves) difficile de faire le suivi dans les CAP et les accompagnements ciblés.
- Nécessité d'augmenter les occasions de développer la compétence à écrire.
- Nécessité de développer les connaissances des enseignants au regard de l'accompagnement de la clientèle allophone.

Mesures projetées pour y remédier :

- Mise en place de communautés de pratiques en écriture dans plusieurs écoles (ateliers d'écriture).
- Offre de service universelle : atelier d'écriture à tous les cycles
- Offre de service universelle : sur l'évaluation des épreuves de la 2e année du 2e cycle
- Accompagnements ciblés dans les écoles afin de développer un code de correction uniforme.
- Mise en place d'un programme de mentorat et d'insertion professionnelle.
 - Mentorat (accompagnement, observation, rétroaction, modélisation, suivis ponctuels) auprès d'enseignants en lien avec la mise en place d'ateliers d'écriture au préscolaire et au primaire.
- Mise en place du plan de développement professionnel sur les pratiques efficaces.

■ ORIENTATION 2 : ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE VERS LA RÉUSSITE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS SCOLAIRE

○ Objectif 2.1

Mise en contexte de l'objectif : L'augmentation du taux d'obtention d'une première diplomation ou première qualification avant 20 ans, incluant le DES, le DEP et les autres qualifications possibles, est un enjeu majeur auquel doit pallier le MEQ. Cela représente probablement le plus grand défi à relever, car le taux de diplomation/qualification des élèves du CSS Marie-Victorin était de 9,1 % au-dessous de la situation provinciale au moment de la rédaction du PEVR, et à 13 % de l'attente provinciale pour 2022. Les matières à sanction et leurs modalités d'évaluation seront donc au cœur des travaux collaboratifs pour atteindre un taux de 75 %.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Porter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification à 75 %.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves suivie annuellement.	Augmentation de 4 % de la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un 1 ^{er} diplôme ou une 1 ^{re} qualification.	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 72,7%	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 73,9%	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 : 75,3%	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 : 77,0%

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Identification des enjeux liés à la diplomation et à la réussite dans les matières à sanction au secondaire en collaboration avec les conseillers pédagogiques, les directions d'établissement et les enseignants.
- Mise en application d'un protocole de vérification de l'éligibilité des élèves à la diplomation par les conseillers d'orientation.
- Uniformisation des pratiques au regard des codes cours attribués aux élèves inscrits en FPT d'une année à l'autre ainsi que des classifications (FPT1 à l'an 1, FPT2 à l'an 2 puis FPT3, à répétition si nécessaire).
- Mobilisation des conseillers en orientation afin de structurer et tenir deux soirées de rencontres avec les élèves de 5e secondaire afin de répondre à leurs questions relatives à la poursuite de leurs études. Ces soirées ont été déployées en remplacement du salon *Mon orientation, ma formation* (habituellement offert aux élèves de 4^e et 5^e secondaire).
- Contribution à la création et au déploiement d'une offre de cours d'été en ligne (été 2021) pour les élèves de la Montérégie / Estrie, dont ceux du CSS Marie-Victorin, leur permettant de suivre un / des cours d'été à distance et ultimement, d'être diplômés. Cette offre de cours pouvait même, dans certaines circonstances, se combiner à l'offre de cours en présence, augmentant d'autant les chances de l'élève d'atteindre son objectif de diplomation.
- Participation des conseillers en orientation des écoles secondaires dans le processus d'admission des élèves aux cours d'été, en ligne comme en présence.
- Élaboration d'un plan de déploiement des pratiques efficaces issues de la recherche pour améliorer l'apprentissage et la réussite des élèves et poursuite du plan de développement concerté à cet égard.
- Formation des conseillers pédagogiques et orthopédagogues du SRÉ en vue du déploiement du plan des pratiques efficaces au CSSMV.
- Poursuite d'une expérimentation du coenseignement dans quelques écoles secondaires en partenariat avec Nancy Granger, une chercheuse de l'Université de Sherbrooke.
- Réflexion en table sectorielle secondaire sur les modalités d'évaluation des apprentissages en fin d'année scolaire.

Explication de l'écart : N/A

○ Objectif 2.2

Mise en contexte de l'objectif : Le MEQ souhaite voir diminuer l'écart de réussite entre les élèves issus de l'immigration et les autres élèves. Toutefois, lors de l'élaboration du PEVR, nous constatons que dans le cas du CSS Marie-Victorin, les élèves issus de l'immigration avaient un taux de réussite nettement plus élevé que celui des élèves non-immigrants. Par contre, le CSS Marie-Victorin se veut vigilant, car le portrait de l'immigration tend à se modifier depuis quelques années. Les nouvelles cohortes accueillies présentent plus de vulnérabilités face aux apprentissages.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Maintenir les taux de diplomation et de qualification des élèves issus de l'immigration minimalement égaux aux taux du CSS Marie-Victorin.	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans d'une cohorte d'élèves suivie annuellement et comparée aux élèves immigrants de 1 ^{re} génération et à l'ensemble des autres élèves du CSS Marie-Victorin.	Maintien d'un taux de diplomation et de qualification positif ou minimalement égal à celui des autres élèves pour les immigrants de 1 ^{re} génération.	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 7,7% (en faveur de la 1 ^{re} génération)	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 : 2,8% (en faveur de la 1 ^{re} génération) <i>Entre les cohortes 2011 et 2012, le taux de la 1^{re} génération a diminué de 2.8% tandis que le taux des autres générations a augmenté de 2.1%</i>	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 : 9,2% (en faveur de la 1 ^{re} génération) <i>Entre les cohortes 2012 et 2013, le taux de la 1^{re} génération a augmenté de 6,3% tandis que le taux des autres générations a diminué de 0.1%</i>	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 : 11,3% (en faveur de la 1 ^{re} génération) <i>Entre les cohortes 2013 et 2014, le taux de la 1^{re} génération a augmenté de 3,4% tandis que le taux des autres générations a augmenté de 1,3%</i>

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Poursuite des rencontres d'identification des besoins et de classement provisoire par des intervenants de l'élève (enseignants, professionnels, direction, conseiller pédagogique) afin de s'assurer de l'intégration des élèves au degré qui favorisera leur réussite et leur diplomation.
- Poursuivre de développement d'une formation asynchrone et offre d'accompagnement pour les enseignants de classe d'accueil en insertion professionnelle.
- Révision de la répartition des allocations pour le soutien linguistique afin d'octroyer davantage de soutien aux élèves ayant une valeur 22.
- Mise en place de projets via la mesure 15053 pour préparer les élèves à développer les compétences préalables à la réussite des matières à sanction en secondaire 4 et 5 (univers social, science et anglais) qui ne sont pas enseignées en classe d'accueil.
- Analyse de dossiers d'élèves de 17 ans et plus leur permettant de s'inscrire dans un degré scolaire favorisant d'obtention d'unités.

** Les élèves qui arrivent après le 30 septembre en 1^{re} secondaire ne sont pas inclus dans ces données.*

Explication de l'écart : N/A

○ Objectif 2.3

Mise en contexte de l'objectif : Au-delà des interventions précoces, il faut également continuer d'accompagner les élèves vers la réussite tout au long de leur parcours scolaire. Le CSS Marie-Victorin a donc voulu se doter de ce deuxième objectif propre à son organisation, afin de poursuivre ses efforts dans l'amélioration du taux de réussite à la compétence à lire, au secondaire cette fois, car cette compétence, utile et incontournable dans le cursus scolaire, demeure un fort prédateur de succès.

Objectif (CSS Marie-Victorin)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Porter le taux de réussite à la compétence à lire en français à 81,5 % en 2 ^e année et à 84,5 % en 5 ^e année au secondaire pour tous les élèves des classes ordinaires.	Taux de réussite annuels à la compétence à lire en français langue d'enseignement pour les élèves des classes ordinaires des deux années visées du secondaire.	Augmentation de 5 % en 2 ^e année et de 5 % en 5 ^e année au secondaire pour tous les élèves des classes ordinaires.	2018-2019 2 ^e année du secondaire : 71 % 5 ^e année du secondaire : 86,9 %.	2019-2020 2 ^e année du secondaire : 73,9 % 5 ^e année du secondaire : 92,7 %.	2020-2021 2 ^e année du secondaire : 76,8 % 5 ^e année du secondaire : 86,1 %	2021-2022 2 ^e année du secondaire : 74,1 % 5 ^e année du secondaire : 86,0 %

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Poursuite de l'élaboration d'un continuum en lecture au secondaire qui s'arrime au primaire et développement d'une offre de service sur le développement de la compétence à lire au secondaire (encore en construction)
- Poursuite des accompagnements dans le cadre des communautés d'apprentissage professionnelles déjà implantées dans les écoles visées en lien avec l'enseignement de la lecture au secondaire
- Formation des enseignants en vue de la préparation aux examens ministériels dans lesquels la compétence à lire est aussi sollicitée en proposant des stratégies d'enseignement de la lecture et de l'écriture
- Harmonisation des accompagnements offerts au secondaire en lien avec les stratégies de lecture préconisées au secondaire (concertation entre les conseillers pédagogiques disciplinaires au secondaire)
- Corrections collectives proposées aux enseignants, tant en lecture qu'en écriture.
- Accompagnement et soutien offerts aux enseignants de français du secondaire portant principalement sur la présentation de pratiques efficaces issues de la recherche, la rétroaction, l'enseignement de la lecture s'appuyant sur la motivation, l'engagement et l'appropriation de stratégies, le recours à des tâches d'apprentissage et d'évaluation authentiques.
- Offre de formation pour développer, entre autres, un vocabulaire et une vision commune de l'évaluation au sein des équipes-écoles.
- Promotion du microsite sur l'évaluation, visant à outiller les enseignants dans la planification, la cueillette et l'interprétation de traces, l'exercice du jugement et la prise de décision au regard de l'évaluation des apprentissages.
- Création d'activités préparatoires pour les élèves de l'enseignement à la maison qui sont maintenant soumis aux épreuves ministérielles en 2021-2022 et partage de ces outils aux élèves et aux enseignants des écoles secondaires
- Épreuves de lecture du CSS élaborées en 2^e et en 4^e secondaire pour recueillir des données liées aux critères d'évaluation de la lecture et ainsi orienter les actions en 2022-2023, surtout en 5^e secondaire.

Explication de l'écart :

Secondaire 2

- Impact des absences fréquentes des élèves et des enseignants des écoles sur le développement de la compétence à lire chez les élèves de secondaire 2.

- Ralentissement des CAP (communautés d'apprentissage professionnelles) mises en place dans les écoles en raison des absences fréquentes
- Les élèves de 2^e secondaire (2021-2022) ont vécu une certaine interruption des apprentissages lorsqu'ils étaient en 6^e année, 1^{re} secondaire et 2^e secondaire. Ce sont des années importantes pour la justification des réponses dans les apprentissages « appréciation, comprendre et agir ».

Mesures projetées pour y remédier :

- Analyse de la correction des épreuves CSS en lecture de secondaire 2 afin de cibler encore davantage les actions à mettre en place.
- Inventaire des stratégies de lecture les moins bien maîtrisées par les élèves.
- Offre de formation et d'accompagnement portant que l'enseignement des stratégies de lecture clés.
- CAP au sein des équipes-écoles portant sur les stratégies de lecture.
- Mise en place du plan de développement sur les pratiques efficaces.

○ **Objectif 2.4**

Mise en contexte de l'objectif : Toujours dans le cadre de la maîtrise de la langue, le MEQ cherche à faire augmenter la part de la population adulte du Québec capable de démontrer des compétences élevées en littératie (lecture et écriture) en se fondant sur les résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) attendus en 2022. Toutefois, il y a peu de données claires concernant le niveau de maîtrise de la langue chez les adultes actuellement sur le territoire du CSS Marie-Victorin. Cet état de fait amène les Centres d'éducation des adultes à réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour évaluer le niveau des élèves à diagnostiquer leurs difficultés quant aux compétences en littératie, ainsi qu'à soutenir et renforcer leur maîtrise de la langue française.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Contribuer au rehaussement des compétences en littératie de la population adulte sur le territoire du CSS Marie-Victorin.	<u>Au secteur adulte :</u> -Taux d'inscriptions aux programmes et projets liés à la littératie et à l'alphabétisation. -Nombre d'élèves participant à la démarche d'évaluation diagnostique liée à la littératie. -Résultats de 2022 du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA).	Augmentation annuelle du pourcentage d'élèves atteignant le niveau 3 sur l'échelle des compétences en littératie selon les parcours scolaires à l'éducation des adultes et à la suite d'une première évaluation complète de la situation de départ en septembre 2018.	2018-2019 ND	2019-2020 ND	2020-2021 44% Pourcentage de la population de 15 ans et plus sous le niveau 3 du PEICA	2021-2022 44% Pourcentage de la population de 15 ans et plus sous le niveau 3 du PEICA (donnée disponible aux 5 ans)

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Évaluation du niveau de lecture des élèves dans le but d'offrir des services et des outils visant l'amélioration de cette compétence.
- Application de la méthode d'évaluation des compétences en littératie des élèves, à la suite de l'expérimentation de la méthode d'analyse du nombre de « mots lus par minute » qui ne fournissait pas assez de précision quant à la compréhension de la lecture.
- Mise en place d'un service permettant d'intervenir rapidement et d'accompagner les jeunes adultes tout au long de leur parcours. Ce service inclut l'évaluation en lecture des nouveaux élèves, l'analyse diagnostique de leurs difficultés et leur orientation vers des ateliers répondant à leurs besoins spécifiques, tels les suivants :
 - Développer des stratégies de lecture efficaces;
 - Comprendre le sens implicite dans différents textes et contextes;
 - Apprendre à structurer ses idées;
 - Utiliser des outils technologiques;
 - Être exposé à la culture québécoise (repères culturels);
 - Débattre sur des sujets d'actualité;
 - Élargir ses connaissances générales sur divers sujets.
- Évaluation et ateliers offerts aux élèves déjà en place sur recommandation de l'enseignant. En plus des interventions individualisées, l'orthopédagogue assistait les enseignantes responsables des classe FBC (Secondaire 1 et 2).

Portrait 2021-2022

- Il y a eu 1063 élèves inscrits en français.

Résultats

- Important: Le test de lecture est inspiré du test PEICA. Seulement certains aspects sont évalués.
- Tous les tests ont été faits de septembre à mai.
- L'analyse de la progression est basée sur les études de cas demandées par les enseignants et les professionnels qui suivent les élèves en difficulté. Des prises de notes colligées lors des ateliers orthopédagogiques nous permettent également de fournir des données.
- Évaluation des effets du suivi orthopédagogique sur la réussite des élèves; nous avons revu le mode de fonctionnement du support andragogique. En plus des interventions individualisées, l'orthopédagogue assistait les enseignantes responsables des classe FBC (sec. 1 et 2).

Explication de l'écart : N/A

Mesures projetées pour y remédier : N/A

○ **Objectif 2.5**

Mise en contexte de l'objectif : Pour favoriser un cheminement scolaire le plus régulier possible, le MEQ vise une diminution de la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou plus dans le réseau public québécois. Comme le CSS Marie-Victorin est déjà sous la cible maximum attendue de 11 % fixée pour 2022, il s'agira plutôt d'assurer un maintien de ces données. À cet effet, les interventions précoces au préscolaire et au primaire demeurent essentielles pour tenter d'éviter un allongement du cheminement scolaire qui retarderait l'entrée au secondaire des élèves.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Maintenir tout au plus à 11 % la proportion des élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	Taux annuel du nombre d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.	Maintien de cette proportion à 11 % ou moins.	13,7% (année 2018-2019)	10,2% (année 2019-2020)	8,6% (année 2020-2021)	8,8% (année 2021-2022)

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles en lecture et en écriture dans plusieurs écoles.
- Poursuite du service de soutien pour des élèves à risque par une orthopédagogue pour le passage primaire-secondaire (service CARACOL).
- Pilotage du processus de passage primaire-secondaire par un comité de gestion incluant des représentants du service des ressources éducatives, du service de l'organisation et du transport scolaire et des directions d'établissement primaire et secondaire.
- Formation du personnel enseignant du 3e cycle du primaire sur les classements et les voies de scolarisation au secondaire.
- Accompagnement des équipes-écoles dans l'évaluation des besoins et la mise en place de moyens pour les élèves présentant un important retard scolaire (orthopédagogues bohémiens).
- Accompagnement des milieux par des agentes de première transition favorisant la mise en place de moyens préventifs dès l'éducation préscolaire.
- Accompagnement des équipes-école dans l'implantation du volet parents en maternelle 4 ans par une agente de développement.
- Mise en place d'un comité « Transition éducation préscolaire-enseignement primaire » afin de réaliser un portrait de situation et d'identifier les actions à mettre en œuvre à court et moyen terme.
- Réflexion lors des décisions de reprise d'année pour chaque en concertation avec les parents.

Explication de l'écart : N/A

Mesures projetées pour y remédier : N/A

■ **Orientation 3 : Offrir un environnement sain, sécuritaire et ouvert sur la communauté**

○ **Objectif 3.1**

Mise en contexte de l'objectif : La croissance accélérée de la clientèle issue de l'immigration sur le territoire a eu un impact important sur le portrait de cette clientèle au CSS Marie-Victorin. Rappelons que 57,9 % de ses effectifs scolaires au secteur jeune sont issus de l'immigration. C'est donc un portrait qui s'est énormément modifié au fil des dernières années. Les nouvelles cohortes accueillies présentent plus de vulnérabilités face aux apprentissages et les élèves, comme leurs familles, ont de nouveaux besoins à combler. Il est donc de plus en plus nécessaire de mettre l'accent sur la qualité d'accueil de l'élève immigrant et de toute sa famille, sur le soutien à leur offrir dès leur arrivée ainsi que sur la collaboration avec les organismes et partenaires du milieu, concernés par cette clientèle. C'est pourquoi le CSS Marie-Victorin a déterminé ce troisième objectif qui lui est propre.

Objectif (CSS Marie-Victorin)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Renforcer la structure d'accueil et d'intégration de l'élève immigrant et de sa famille en concertation avec les établissements scolaires et les partenaires du milieu concernés par cette clientèle.	Révision concertée du protocole d'accueil des élèves issus de l'immigration et leurs familles incluant les étapes impliquant le guichet unique du CSS Marie-Victorin, l'arrivée à l'école ou au centre et le soutien offert par les partenaires.	100 % des écoles et des centres connaîtront le processus d'accueil de cette clientèle et bénéficieront des protocoles et services d'intégration adaptés qui y sont associés.	10%	50%	75%	75%

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

Secteur jeune

- Restructuration du guichet d'accueil et révision des processus d'inscription et d'évaluation.
- Mise en place d'une démarche hybride (virtuel et présentiel) pour l'accueil et l'inscription des élèves immigrants nouvellement arrivés et de sa famille.
- Diffusion d'outils plurilingues pour faciliter la communication avec les familles immigrantes.
- Développement d'un cadre de référence du SILÉI.
- Accompagnement de proximité par l'équipe du SILÉI auprès des équipes-écoles ayant des élèves immigrants qui présentent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- Développement et mise en place d'un outil d'analyse de la fluctuation et de la capacité d'accueil.
- Mise en place d'un projet-pilote en soutien linguistique auprès des écoles ayant 15% de tâche ou moins.
- Réflexion, accompagnement et actions diverses pour soutenir les milieux accueillant des élèves ayant une valeur 22.

- Poursuite de la collaboration avec les intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI) de Vision Inter-Cultures et de la Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS) afin de favoriser une meilleure relation entre l'école, les familles immigrantes et la communauté.
- Participation à la Table des intervenants de l'agglomération de Longueuil.
- Sensibilisation des enseignants du préscolaire à la réalité pluriethnique dans le cadre des ateliers d'appropriation du nouveau programme-cycle.
- Mise en place d'un camp pédagogique d'été pour soutenir la réussite des élèves immigrants et allophones appelés à intégrer la classe ordinaire en septembre.

Secteur adulte

- Application du cadre de référence SARCA et présentation aux directions et professionnels CO-CISEP de l'Éducation des adultes.
- Maintien du service d'orthopédagogie au Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).
- Maintien du service d'évaluation au SARCA.
- Maintien d'une passerelle au secteur jeune pour accompagner les élèves issus de l'immigration vers l'éducation des adultes.
- Rencontres entre la direction de l'éducation des adultes et l'équipe du secteur jeune en prévision du classement des élèves issus de l'immigration.

Travail de concertation avec les partenaires et organismes sur le territoire du CSS Marie-Victorin

- Maintien de l'entente de partenariat avec l'Instance régionale de concertation de la Montérégie (IRCM) ainsi qu'avec l'agglomération de la Ville de Longueuil.

Centre d'intégration pour les personnes immigrantes, projet partenarial inter ordre

- Poursuite du mandat de l'agent de développement.
- Établissement d'un portrait de situation en lien avec les offres de services de chacun des partenaires.
- Développement d'un projet partenarial concerté répondant aux besoins de la clientèle issue de l'immigration.

Explication de l'écart :

- Priorisation des actions pour répondre aux besoins liés au contexte pandémique et mise de côté de certains projets prévus.
- Nécessité de réorganiser et d'optimiser les services à la clientèle des deux secteurs (jeunes et adultes) avant de voir à l'arrimage des deux services.
- Implication de nouveaux partenaires dans la réalisation des travaux du centre d'intégration.

Mesures projetées pour y remédier :

- Reprise du dossier par le guichet d'accueil et SARCA.
- Révision du protocole de la passerelle au secteur adulte.
- Élaboration d'un calendrier de rencontres et détermination des actions pour atteindre la cible d'ici le 30 juin 2023.
- Amélioration du rapport en ligne accessible par Élève 360.
- Maintien de deux postes d'enseignants en soutien linguistique visant à offrir, aux écoles ayant moins de 15% de tâche, un service équitable, cohérent et intensifié s'adaptant à la vague d'arrivée au pays des élèves.

- Poursuite de la mise en place d'un réseautage pour soutenir, accompagner et outiller l'enseignant du préscolaire dans la réalité pluriethnique et plurilingue de sa classe.
- Révision de l'outil d'évaluation de la compétence langagière au préscolaire.
- Mise en place d'une approche hybride pour l'accueil et le déploiement des services éducatifs destinés aux élèves immigrants de 1^{re} année nouvellement inscrits par le guichet d'accueil (projet pilote).
- Poursuite des groupes de parole afin de soutenir l'intégration des élèves issus de l'immigration en lien avec leur développement affectif et leur bien-être mental.
- Poursuite de la mise en place d'un projet au secondaire pour soutenir la persévérance scolaire et favoriser la diplomation et la qualification des élèves issus de l'immigration, arrivés en cours de parcours secondaire, en outillant et en soutenant les milieux pour qu'ils mettent en place des plans d'intégration linguistique scolaire et sociale (PILSS) auprès des élèves à risque de décrochage scolaire.
- Poursuite de la sensibilisation des écoles à la réalité plurilingue et pluriethnique de leur milieu (ateliers du SILÉI).
- Accompagnement des écoles dans la mise en place d'un protocole d'accueil.

○ **Objectif 3.2**

Mise en contexte de l'objectif : Le présent objectif ne concerne que le secteur primaire. Il vise la santé et l'adoption de saines habitudes de vie par les élèves dès le plus jeune âge et fait écho à la Politique de la réussite éducative (PRE) qui encourage les milieux scolaires à offrir un environnement stimulant qui intègre, entre autres, des activités physiques et sportives. Pour inculquer aux enfants le goût et le plaisir de bouger, les écoles primaires sont conviées à mettre en place des actions pour atteindre la cible des 60 minutes d'activités physiques variées au quotidien. Le CSS Marie-Victorin a un rôle de soutien auprès des équipes-écoles à cet égard.

Objectif (PRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Porter à 100 % la proportion des écoles primaires qui offrent aux élèves la possibilité de bouger 60 minutes par jour grâce à la pratique d'activités physiques variées.	Taux annuel des écoles primaires où les élèves ont la possibilité de bouger au moins 60 minutes tous les jours grâce à la pratique d'activités physiques variées.	100 % des écoles primaires offriront aux élèves la possibilité de bouger 60 minutes tous les jours grâce à la pratique d'activités physiques variées.	13 écoles qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !)	16 écoles qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !)	66 % des écoles primaires atteignent la cible (37 écoles) Dont 21 écoles qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !)	77,6% des écoles primaires atteignent la cible (45 écoles) Dont 58 écoles (100%) qui bénéficient de la mesure 15023 (À l'école, on bouge !)

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Embauche d'un conseiller pédagogique en éducation physique, à partir de 2018, pour supporter tous les milieux avec cet objectif et tout autre dossier en lien avec l'éducation physique, les saines habitudes de vie et le programme École en forme et en santé.
- Accompagnement de l'ensemble des écoles et plus particulièrement les écoles ciblées par la mesure « À l'école, on bouge! ». Ces écoles sont passées de 13 à 58 depuis 2018. Mise en œuvre de divers moyens présentés lors de journées de formation et

d'accompagnement permettant d'atteindre l'objectif visé. Suivis des milieux par des offres de périodes de ré pondance du conseiller pédagogique.

- Élaboration d'un outil de consignation des minutes d'activités physiques effectuées et d'un lieu de partage d'un répertoire d'activités physiques variées misant sur l'intégration de moments pour bouger tout au long de la journée (classes extérieures, pauses actives, corridors actifs, etc.)
- Collaboration avec le Bureau de la Statistique et de l'imputabilité au début 2020 afin d'identifier, à l'aide d'un sondage, les écoles qui auraient besoin d'accompagnement plus spécifique pour mettre en place les moyens qui leur permettraient d'atteindre l'objectif d'offrir 60 minutes d'activité physique au quotidien afin d'espérer atteindre la cible de 100%. Prise de contact par le conseiller pédagogique auprès de ces écoles et rencontres dans les milieux.

Explication de l'écart :

- Avant l'année 2020, le CP en EPS accompagnait principalement les écoles ciblées par la mesure 15023 pour les amener à offrir 60 minutes d'activité physique au quotidien. Peu d'écoles étaient ciblées par la mesure. Nous avons modifié l'accompagnement afin de nous assurer que toutes les écoles atteindraient la cible pour juin 2023.

Mesures projetées pour y remédier :

- 2021-2022 : Répartition de l'enveloppe budgétaire de la mesure 15023 par le Comité de répartition des ressources parmi toutes les écoles primaires du CSS afin de s'assurer de soutenir les nouvelles écoles profitant de la mesure.
- Offres d'accompagnements différenciées selon l'an 1, 2 et 3 d'implantation. (Trois rencontres prévues orientées vers les différentes thématiques (pauses actives, corridors actifs, entrées actives, récréations animées, etc.) dans l'année ainsi que du soutien ponctuel au besoin.
- Ajout de soutien et d'accompagnement de 37 nouvelles écoles de la part du conseiller pédagogique en éducation physique et à la santé lors de quatre rencontres prévues durant l'année. Ces rencontres visent à identifier des pistes d'actions permettant l'atteinte de l'objectif : faire un portrait de l'école, élaborer un plan d'action, mettre en place d'activités physiques variées, organiser des pauses et des entrées actives, mettre en place des corridors actifs, utiliser les classes extérieures pour y vivre des apprentissages, varier les offres d'activités sur la cour d'école selon l'intérêt et les besoins des élèves, etc.
- De ces 37 écoles, 13 écoles ciblées n'atteignent pas la cible actuellement et reçoivent un accompagnement plus soutenu et personnalisé selon les besoins exprimés lors du sondage et des rencontres afin de leur permettre d'atteindre l'objectif. À noter que de ce nombre, 8 écoles sont très près du but. (50 à 59 min.)
- Implantation d'un nouveau programme « Actif au quotidien » RSEQ (Réseau du Sport Étudiant du Québec) dans trois écoles. Ce programme viendra aider à atteindre l'objectif fixé.
- Sonder de nouveau toutes les écoles en collaboration avec le Bureau de la Statistique et de l'imputabilité au début 2023 afin d'identifier celles qui auraient besoin d'accompagnement pour mettre en place les moyens qui leur permettraient d'atteindre l'objectif d'offrir 60 minutes d'activité physique au quotidien afin d'atteindre la cible de 100% en juin 2023.

○ Objectif 3.3

Mise en contexte de l'objectif : L'école n'est pas qu'un lieu d'apprentissages formels; elle est surtout un milieu de vie où l'élève découvrira peu à peu sa personnalité, ses talents, et sa capacité à s'engager. Il y développera des relations avec les adultes et les autres élèves. Chaque école est invitée à offrir un environnement sain, sécuritaire, accueillant, inclusif et créatif à tous ses élèves. C'est d'ailleurs grâce à l'enseignement des valeurs et des attitudes citoyennes ainsi qu'à une participation active des élèves dans leur école que ceux-ci peuvent s'épanouir. Ce rôle d'accompagnement auprès des jeunes est cher au cœur du personnel et des dirigeants du CSS Marie-Victorin. C'est le quatrième objectif qui a été choisi pour distinguer le CSS Marie-Victorin.

Objectif (CSS Marie-Victorin)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Accroître l'adoption de valeurs et d'attitudes citoyennes chez l'élève lui permettant de jouer un rôle actif et responsable dans son milieu scolaire et sa communauté.	Nombre d'actions réalisées impliquant les élèves dans les domaines suivants: - La vie démocratique; - Le vivre-ensemble; - L'environnement; - L'entrepreneuriat; - Le bénévolat.	100 % des établissements scolaires réaliseront des actions liées à l'implication des élèves dans au moins deux des domaines visés.	ND	ND	72,7%	91,2%

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

Un sondage a été réalisé au printemps 2022 afin d'analyser les actions mises en place dans les écoles pour les cinq domaines d'attitudes citoyennes. À la suite du sondage, il ressort de cet exercice que six écoles ne répondent pas à la cible de poser des actions dans 2 domaines sur 5. Ces écoles sont toutes engagées dans la démarche de l'école positive et bienveillante pour développer un meilleur vivre-ensemble. Ainsi, ces écoles sont toutes engagées dans un premier domaine d'attitudes citoyennes. Des propositions d'actions en lien avec la mise en place de parlements étudiants ont été partagées aux écoles afin de les inciter à développer le domaine de la vie démocratique auprès de leurs élèves.

- Quatre rencontres de la Communauté de pratiques (CoP) des écoles positives et bienveillantes afin de partager les savoirs, les expériences des écoles et défis rencontrés en lien avec la socialisation des élèves et l'encadrement éducatif et positif. Les comités de 18 écoles ont participé aux rencontres durant l'année 2021-2022.
- Poursuite et consolidation du partenariat avec M. Éric Morissette, professeur à l'Université de Montréal. Ce dernier accompagne plus spécifiquement trois écoles primaires qui cheminent vers les principes de l'école bienveillante. Ces principes comprennent, notamment, la mise en place de systèmes d'encadrements qui valorisent les comportements positifs et favorisent la socialisation des élèves. M. Morissette participe aussi aux rencontres de CoP des écoles positives et bienveillantes afin de soutenir les milieux présents.
- Création de plusieurs outils mis à la disposition des écoles pour faciliter le déploiement de leur système d'encadrement positif (plans de leçons d'enseignement explicites des comportements attendus, canevas de règles de conduite, affiches, continuums d'intervention en cas de comportement inapproprié, présentations, infographies, etc.).
- Poursuite du déploiement de la Philosophie pour enfants dans quatre écoles primaires

(Communauté de recherche philosophique) et trois écoles secondaires (Discussions à visées démocratiques et philosophiques) pour développer des valeurs démocratiques et prévenir la violence en milieu scolaire en développant les habiletés de pensée des élèves.

- Accompagnement de six nouvelles écoles primaires et de quatre nouvelles écoles secondaires dans l'adoption d'un système d'encadrement bienveillant et positif qui inclut l'enseignement explicite des comportements attendus.
- Déploiement du module de Suivi des Observations et Interventions (SOI) du portail Mozaïk dans 20 écoles primaires afin de consigner les comportements des élèves (positifs et inadéquats) et les interventions faites par les adultes.
- Participation de 12 écoles à la mesure MEQ « esprit d'entreprendre »
- Participation à des projets environnementaux et de démocratie scolaire dans plusieurs écoles du CSS Marie-Victorin.

Explication des écarts :

- Atteinte de la cible si toutes les écoles posent des gestes en lien avec 2 des 5 domaines : Le vivre-ensemble, la vie démocratique, le bénévolat, l'environnement et l'entrepreneuriat. Toutes les écoles ont au moins 1 domaine en place.
- Constatation, à la suite du sondage, que 6 écoles primaires ne posent des actions que pour 1 seul des 5 domaines (amélioration de 12 écoles comparativement à l'année 2020-2021).
- L'accompagnement ciblé en fonction des 2 domaines ne répondant pas aux exigences fut fructueux puisque nous remarquons un gain de 20 points de pourcentage par rapport à 2020-2021. Un accompagnement ciblé devra être fait pour les six écoles qui ne rencontrent toujours pas la cible.

Mesures projetées pour y remédier :

- Accompagnement ciblé à mettre en place pour les six écoles posant déjà des actions pour le vivre-ensemble, mais qui doivent ajouter des actions reliées à un autre des 4 domaines d'ici juin 2023 afin de pouvoir rencontrer la cible PEVR :
 - notamment par la CP en univers social par des projets du domaine de la démocratie ou de la philosophie prêts à être actualisés pour les écoles qui choisiront d'ajouter ce domaine;
 - également par la CP en science qui proposera des projets en lien avec l'environnement et le développement durable aux écoles qui choisiront d'ajouter ce domaine.

○ Objectif 3.4

Mise en contexte de l'objectif : L'intention du MEQ est de faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant au Québec d'ici 2030. Compte tenu du grand nombre d'immeubles et de cours d'école à entretenir, la planification des travaux de réfection pour remédier à leur état de vétusté représente un défi de taille. À ces opérations, plusieurs ajouts d'espaces et des constructions de nouveaux établissements s'imposent afin de faire face à la croissance accrue de la clientèle sur le territoire du CSS Marie-Victorin.

Objectif (PNRE)	Indicateur	Cibles 2022	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022
Porter la proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant à 68 % en s'appuyant sur les principes du développement durable.	Indice annuel de l'état des bâtiments et terrains du parc immobilier (calcul du déficit du maintien d'actifs - DMA - du logiciel SIMACS).	Augmentation de 30 % de la proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant.	Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 31 % (janvier 2019).	Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 32,9 % (janvier 2020).	Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 37,6% (janvier 2021).	Proportion des bâtiments et terrains du parc immobilier jugés dans un état satisfaisant : 25% (janvier 2022).

Résumé des actions mises en œuvre en lien avec l'objectif :

- Bonification de notre planification pluriannuelle de travaux de réfection pour corriger la vétusté de nos immeubles en profitant de l'augmentation significative des budgets d'investissement réservés par le MEES pour le maintien d'actifs.
- Le plan de revitalisation des cours d'école est toujours en cours.

Explication de l'écart :

- Changement de mesure : La variation du pourcentage d'établissements de niveau satisfaisant ou plus, s'explique notamment par le changement de système informatique et de méthode d'évaluation de la désuétude. Les inspections incluent, entre autres, de nouveaux éléments à évaluer et les coûts de travaux ont été réévalués.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS ¹ 2018 -2019	RÉSULTATS ² 2019 -2020	RÉSULTATS ⁴ 2020 -2021	RÉSULTATS ⁴ 2021 -2022
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84,5 %	Cohorte 2011-2012 suivie jusqu'en 2017-2018 72,7%	Cohorte 2012-2013 suivie jusqu'en 2018-2019 73,9%	Cohorte 2013-2014 suivie jusqu'en 2019-2020 75,3%	Cohorte 2014-2015 suivie jusqu'en 2020-2021 77,0%
	Écart de réussite entre garçons et filles	5,6 %	13.6 %	8,5 %	16,4 %	7,5%
	Écart de réussite entre EHDA et élèves ordinaires	24,1 %	40,1 %	34,0 %	31,3 %	35,0%
	Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées	6,2%	9,8%	15,0 %	5,5 %	9,7%
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,1 %	13.7%	10,2%	8,6%	8,8%
	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	87,4 %	86,6 %	ND	ND	81.9%
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge !	65 %	24,1%	29,6%	38,9%	100%
	Proportion des écoles qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire		ND	ND	67,3 %	77,6%
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	30,8 %	32,9 %	37,6 %	25,0% *

** La variation du pourcentage d'établissements de niveau satisfaisant ou plus, s'explique notamment par le changement de système informatique et de méthode d'évaluation de la désuétude. Les inspections incluent, entre autres, de nouveaux éléments à évaluer et les coûts de travaux ont été réévalués.*

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

INTIMIDATION	VIOLENCE	Proportion d'intervention ayant fait l'objet d'une plainte formelle auprès du protecteur de l'élève
11	3	0

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Pour lutter contre l'intimidation et la violence, le Centre de services scolaire Marie-Victorin s'appuie sur des actions reconnues efficaces et qui sont prévues de façon globale et concertée avec ses partenaires communautaires et le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL).

Toutes les écoles primaires et secondaires ont un plan de lutte contre l'intimidation et la violence incluant, entre autres, des mesures préventives, les modalités pour effectuer un signalement ou une plainte, des mesures de soutien envers les victimes et des mesures d'encadrement envers les auteurs d'actes d'intimidation ou de violence.

Les écoles sont soutenues dans la mise en œuvre et la révision de leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La prévention est le moyen le plus efficace pour développer un climat scolaire positif. Parmi les mesures de prévention, on note l'approche Philojeunes qui vise à accompagner les élèves à devenir des citoyens responsables, par la pratique de la discussion philosophique. Trois écoles primaires et deux écoles secondaires utilisent cette approche.

Le CSS Marie-Victorin déploie des approches d'écoles positives et bienveillantes. En 2021-2022, 46 écoles primaires et six écoles secondaires étaient engagées dans une démarche de révision de l'encadrement et de la gestion des comportements de leurs élèves. Les rôles et responsabilités doivent être clairement définis afin d'assurer un encadrement efficace et de qualité. Les règles de conduite sont basées sur des valeurs bienveillantes. Elles sont détaillées en comportements attendus permettant l'enseignement explicite des comportements et le renforcement positif. La gradation des interventions et des conséquences inclut des actions préventives et éducatives. Les mesures d'encadrement visent à responsabiliser les élèves et à poser des gestes de réparation lorsque cela est adéquat.

Le CSS Marie-Victorin poursuit son partenariat avec M. Éric Morissette, chercheur de l'Université de Montréal. L'objectif principal de ce partenariat est l'accompagnement d'équipes-écoles dans un souci d'amélioration du climat scolaire par la mise en place d'une approche de soutien aux comportements prosociaux.

Plusieurs formations en gestion des comportements sont offertes aux membres du personnel des écoles. Elles visent à partager les pratiques efficaces, dont le lien significatif, le renforcement positif et les attentes claires. Les actions mises de l'avant sont guidées par la recherche, par des interventions novatrices et prometteuses.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève est en vigueur depuis le 1er avril 2010. Il établit clairement le processus que doit suivre l'élève ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une demande de règlement de différend (plainte) auprès du CSS Marie-Victorin.

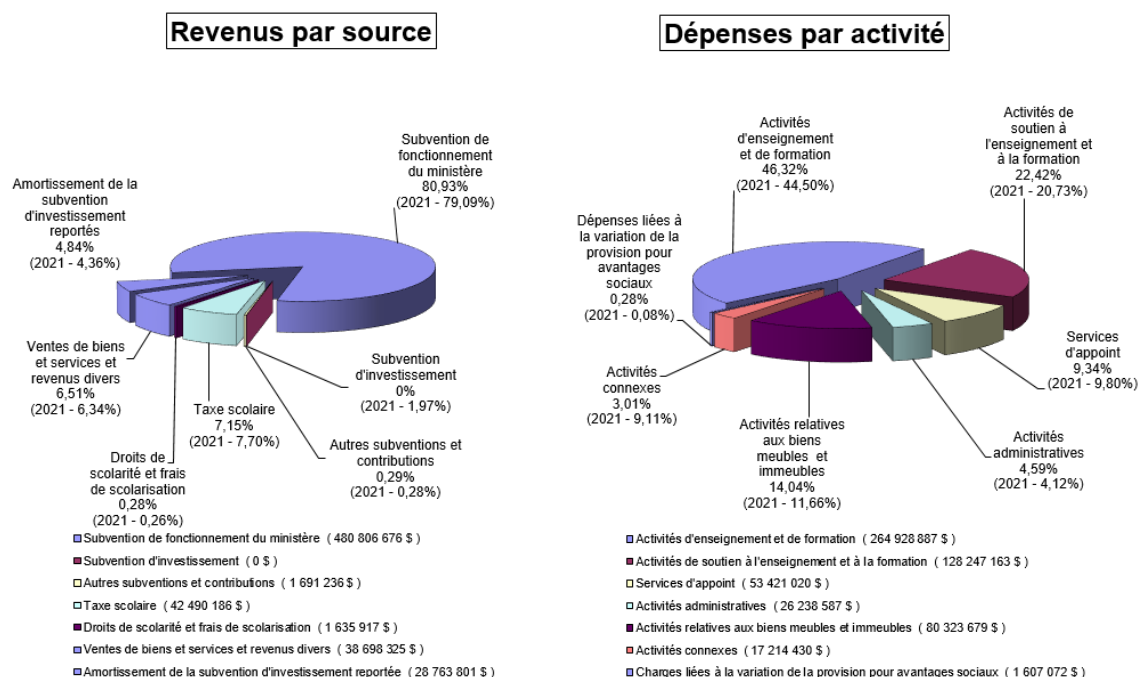
Pour l'année 2021-2022, 118 plaintes ont été reçues et traitées par l'équipe responsable au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications (3e étape du processus de traitement des plaintes). Aucune de ces plaintes n'a fait l'objet, en 2021-2022, d'une demande de révision de décision auprès du Conseil d'administration du CSS Marie-Victorin (4e étape du processus de traitement des plaintes).

- La procédure à suivre est disponible sur le site Internet du CSS Marie-Victorin, à l'onglet « Le CSS Marie-Victorin », puis à la section « Résolution de différend (plainte) et Protecteur de l'élève ».
- Consultez le rapport du Protecteur de l'élève (5e étape du processus de traitement des plaintes), celui-ci étant annexé au présent rapport annuel. »)

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs et les principes de répartition de revenus du CSS Marie-Victorin ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués sont prévus à la [Politique d'encadrement budgétaire](#).



[Cliquer ici pour agrandir](#)

Les principaux revenus du CSS Marie-Victorin proviennent des subventions du gouvernement à plus de 85 % et les principales dépenses sont pour les services directs aux élèves à plus de 75 % soit les activités d'enseignement et de formation, les activités de soutien à l'enseignement et à la formation et les services d'appoint.

4.2 Ressources financières

Le CSS Marie-Victorin présente, pour l'année scolaire 2021-2022, des **revenus de 594 086 141 \$** et des **dépenses de 571 980 838 \$**. L'année scolaire 2021-2022 se conclut donc avec un **surplus de 22 105 303 \$**, tel que présenté dans les [états financiers officiels](#). Ce surplus est principalement dû au financement des ajustements salariaux relatifs aux années antérieures (provisions salariales concernant les conventions collectives 2020-2023). Rappelons que le centre de services présentait un déficit de 23 277 600 \$ dans ses états financiers de 2020-2021, puisque nous devons comptabiliser des provisions nécessaires afin de couvrir les coûts des offres salariales du gouvernement et l'équité salariale de notre personnel et les normes comptables ne nous permettaient pas de comptabiliser une provision de revenus équivalente.

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	503 849,49	92,15	503 941,64	331
2. Personnel professionnel	630 704,33	3 696,36	634 400,70	509
3. Personnel enseignant	4 497 999,68	31 957,24	4 529 956,92	5 213
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	3 096 370,94	12 640,16	3 109 011,11	4 030
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	493 166,82	2 910,39	496 077,21	520
Total en heures	9 222 091,26	51 296,30	9 273 387,56	10 603

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	9 015 713 heures rémunérées.
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	9 273 387,56 heures rémunérées
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	257 674,56 heures rémunérées
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	NON Cette cible ne tient toutefois pas compte de la croissance de notre organisation. En 2021-2022, on note un dépassement de 257 674,56 heures attribuable à la gestion de la COVID-19, à la croissance importante de notre clientèle et des besoins qui en découlent, dont : • l'embauche de personnel découlant des différentes mesures sanitaires à mettre en place ou de la gestion de la COVID-19; • l'ouverture et l'agrandissement d'écoles et l'ajout de modules nécessitant l'embauche de personnel (personnel enseignant, personnel professionnel, personnel de soutien et personnel-cadre); • l'embauche de personnel afin de mener à bien les projets de construction relatifs aux ajouts d'espace octroyés par le ministère de l'Éducation; • l'embauche de personnel (personnel professionnel et personnel de soutien) à la suite de l'octroi de diverses mesures par le ministère de l'Éducation et les différentes conventions collectives

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	4	206 766\$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	64	7 711 150\$
Total	68	7 917 916\$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ Maintien de l'actif immobilier

2019-2020 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
301 431\$	6 895 480\$	15 169 908\$	24 666 310\$

4.5.2 Ressources informationnelles

Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, **13 contrats de plus de 25 000 \$** ont été signés par le Service des technologies de l'information (STI), et ce, pour une **valeur totale de 12 301 403,16 \$** :

- 5 Contrats d'acquisitions de matériels informatiques pour un montant de 9 616 756,00 \$
- 5 Contrats de renouvellement de licences pour un montant de 1 643 597,95 \$
- 3 contrats de solutions 'logiciel' pour un montant de 1 041 049,21 \$

5. Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Année scolaire 2021-2022

(du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* du Centre de services scolaire Marie-Victorin, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Outre des demandes non comptabilisées portant strictement sur de l'information/référence/écoute, j'ai reçu 69 plaintes pour cette période. Cependant, 4 de ces plaintes sont demeurées sans suite, faute par les plaignants de reprendre contact avec moi suite à un message que je leur ai laissé.

Les 65 plaintes traitées l'ont été de la manière suivante:

- 7 plaintes ont, après analyse sommaire, été rejetées avec une lettre explicative à l'appui;
- 48 plaintes ont été retournées à l'interne pour traitement ou ont fait l'objet d'un travail conjoint avec l'instance concernée;
- 3 plaintes portaient sur des allégations d'intimidation/violence ou harcèlement;
- 2 plaintes portaient sur des allégations de racisme, discrimination ou injustice;
- 1 plainte s'est judiciarisée (je me suis retirée);
- 4 messages téléphoniques étaient inaudibles ou ne comportaient pas de coordonnées pour prendre contact.

Les objets des plaintes portaient principalement sur les objets suivants :

- Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel (école et service de garde) 37%
- Demandes de mesures ou services particuliers pour des enfants à besoins 29%
- Demandes autres (usage de micro-ondes, permission de porter capuchon, etc.) 6%
- Demandes ou critiques à l'égard du transport scolaire 5%
- Contestation de sanction 5%
- Contestation de transfert obligatoire 3%
- Allégations d'intimidation 3%
- Allégations de racisme, discrimination ou injustice 3%
- Contestation d'un refus dans une école à vocation 3%
- Demande de changement d'école 1.5%
- Demande de changement de classe 1.5%
- Contestation d'évaluation en vue de classement ou du classement 1.5%

- Difficultés de communication avec l'école (longs délais de réponse) 1.5%

Les plaintes se répartissent comme suit par secteur :

- Maternelle, primaire et service de garde 69%
- Secondaire secteur « jeune » 28%
- Secondaire « cheminement particulier » 3%

Aucune plainte n'a mené à la rédaction d'un avis par le Protecteur de l'élève.

Dominique Paillé LL.B.
Protecteur de l'élève

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contrevenir aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

7. Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

8. Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.

9. Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.

10. Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

11. Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

12. Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

13. Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

14. Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans

délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

15. Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV **CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION**

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans

la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec

